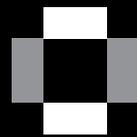




Rapport annuel **2010**



Chambre de la
Sécurité
Financière



Chambre de la
Sécurité
Financière

Mission. La Chambre de la sécurité financière est un organisme d'autoréglementation reconnu par la Loi sur la distribution de produits et services financiers (LDPSF). Elle encadre plus de 31 000 professionnels de la distribution de produits et services financiers œuvrant partout au Québec.

La Chambre a pour mission d'assurer la protection du public en maintenant la discipline et en veillant à la formation et à la déontologie de ses membres qui exercent dans l'une ou l'autre des disciplines et catégories d'inscription suivantes: représentant de courtier en épargne collective, la planification financière*, l'assurance de personnes, l'assurance collective de personnes et représentant de courtier en plans de bourses d'études.

Elle veille aussi à ce que les professionnels du secteur financier sous sa gouverne exercent leurs activités dans l'intérêt de leurs clients. La mission de la Chambre s'actualise par un encadrement vigilant des pratiques et par l'amélioration continue des connaissances de ces professionnels.

La Chambre joue donc un rôle important afin que le public ait accès à des services et à des conseils de professionnels compétents.

* Pour la planification financière, la Chambre ne veille qu'à la déontologie.

Table des matières

Membres du conseil d'administration	2
Rapport de la direction	3
Rapport de la direction de la déontologie et de l'éthique professionnelle	6
Rapport du président du comité de discipline	9
Rapport du comité de gouvernance	18
Rapport du comité de la relève	19
Rapport du comité de réglementation	20
Rapport du comité de l'Institut de formation	21
Rapport du comité des sections	23
Rapport du comité de vérification, finances et trésorerie	25
États financiers	27
Titres A.V.A., A.V.C. et C.A.A.S. décernés en 2010	35
Collège électoral	36
Profil des membres 2010	39

Membres du conseil d'administration AU 31 DÉCEMBRE 2010

PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Stéphane Prévost, A.V.C., représentant de la discipline de l'assurance de personnes

VICE-PRÉSIDENTE AUX VALEURS MOBILIÈRES

Jocelyne Vézina, A.V.C., Pl. Fin., représentante de la catégorie d'inscription de représentant de courtier en épargne collective

VICE-PRÉSIDENT AUX ASSURANCES

Dany Bergeron, B.A.A., A.V.A., C.A.A.S., FMA, FCSI, représentant de la discipline de l'assurance de personnes

ADMINISTRATEURS

Sophie Babeux, représentante de la catégorie d'inscription de représentant de courtier en plans de bourses d'études

Louise Charette, représentante du public

Lyne Gagné, MBA, représentante de la catégorie d'inscription de représentant de courtier en épargne collective

Nicole Gauron, MBA, Pl. Fin., représentante de la discipline de la planification financière

Michel Kirouac, représentant de la discipline de l'assurance de personnes

Philip C. Levi, représentant du public

Shirley Marquis, MBA, A.V.C., Pl. Fin., représentante de la catégorie d'inscription de représentant de courtier en épargne collective

Stéphane Rochon, B. Comm., A.V.A., Adm.A., C.A.A.S., Pl. Fin., représentant de la discipline de l'assurance collective de personnes

INVITÉS

Pierre Rocheleau, B.A., président du comité des sections

Clément Blais, président sortant

PERMANENCE

Luc Labelle, M.Sc., président et chef de la direction

M^e Marie Elaine Farley, LL.B., vice-présidente aux Affaires juridiques et corporatives et secrétaire de la Chambre

Comité de gestion

Luc Labelle, M.Sc., président et chef de la direction

M^e Marie Elaine Farley, LL.B., vice-présidente aux Affaires juridiques et corporatives et secrétaire de la Chambre

M^e Caroline Champagne, B.C.L., LL.B., syndique

Nancy De Bruyn, directrice des Services aux membres et aux consommateurs

Nathalie Lajeunesse, directrice de la Gestion de la formation

Luce Pineault, directrice des Services administratifs

Rapport de la direction

Stéphane Prévost, A.V.C.
Président du
conseil d'administration



Luc Labelle, M.Sc.
Président et
chef de la direction



NOUS AVONS LE PLAISIR DE VOUS PRÉSENTER LE RAPPORT ANNUEL DE LA CHAMBRE DE LA SÉCURITÉ FINANCIÈRE POUR L'ANNÉE 2010.

LA DERNIÈRE ANNÉE ÉCOULÉE A ÉTÉ MARQUÉE PAR PLUSIEURS PROJETS ET RÉALISATIONS, NOTAMMENT EN MATIÈRE DE FORMATION CONTINUE OBLIGATOIRE, DE COMMUNICATIONS, DE RÉFORME DU RÉGIME DE L'INSCRIPTION EN VALEURS MOBILIÈRES ET DE REPRÉSENTATIONS. ESSENTIELLEMENT, NOUS AVONS POURSUIVI L'ATTEINTE DES OBJECTIFS ÉTABLIS DANS NOTRE PLAN STRATÉGIQUE 2009-2011, SELON LES PARAMÈTRES DE NOTRE BUDGET ET NOTRE PLAN D'ACTION 2010.

CE RAPPORT FAIT UN SURVOL DU CHEMIN PARCOURU AU COURS DE LA DERNIÈRE ANNÉE ET DES PRINCIPAUX ENJEUX QUI NOUS ONT INTERPELLÉS.

Formation continue obligatoire

En 2010, nous avons pris plusieurs décisions importantes, dont celle de réviser le Règlement sur la formation continue obligatoire de la Chambre de la sécurité financière.

Les commentaires reçus ces dernières années de nos membres, d'intervenants dans l'industrie et de l'Autorité des marchés financiers, de même que les modifications touchant l'encadrement du secteur des valeurs mobilières et l'analyse de décisions du comité de discipline de la Chambre statuant sur l'importance de bien connaître les produits financiers nous ont notamment convaincus de la nécessité d'apporter des ajustements à ce règlement.

Ainsi, en juin dernier, nous avons publié un projet de règlement qui propose essentiellement quatre nouveautés :

- La possibilité, pour un représentant, de reporter à la période de référence suivante les unités de formation continue (UFC) excédentaires – maximum de 5 – accumulées entre le 1^{er} septembre et le 30 novembre précédant la date de fin de cette période.
- La possibilité, pour la Chambre, de reconnaître des activités de formation portant entièrement sur des produits financiers, à l'exclusion des formations basées sur la vente ou la promotion de produits.
- L'obligation, pour les personnes inscrites dans la catégorie de représentant de courtier en plans de bourses d'études, d'accumuler au moins 5 UFC dans des matières propres aux plans de bourses d'études.
- La possibilité, pour la Chambre, de déterminer éventuellement les activités de formation que tous les représentants, ou certains d'entre eux, pourraient devoir suivre en raison d'une lacune générale qui serait identifiée ou en raison d'une réforme législative ou réglementaire majeure touchant l'exercice des activités des représentants.

Les modifications envisagées visent aussi à améliorer divers mécanismes d'application du règlement et à bonifier le processus de reconnaissance d'activités de formation continue. En décembre, après les consultations requises et l'étude des commentaires, le projet de règlement a été soumis au ministre des Finances du Québec pour considération et approbation. La date souhaitée de son entrée en vigueur est le 1^{er} décembre 2011.

Communications

Sur le plan des communications, nous avons été particulièrement actifs au cours de l'année 2010, en multipliant les initiatives visant à informer et à protéger davantage les consommateurs de produits et services financiers. Parmi ces initiatives, soulignons la diffusion systématique, auprès des médias et donc du public, de toutes les décisions du comité de discipline de la Chambre qui ordonnent la radiation (provisoire,

temporaire ou permanente) d'un membre, et ce, même si elles sont déjà publiques et accessibles par l'intermédiaire du site Internet de la Chambre.

De plus, nous avons déployé deux campagnes de publicité, l'une à l'hiver durant la période des REER et l'autre à l'automne. Sous le thème « La compétence de nos membres, c'est votre meilleure protection », cette seconde campagne visait à rejoindre le plus grand nombre possible de consommateurs partout au Québec afin de les sensibiliser à l'importance de faire appel à des conseillers compétents et certifiés, membres de la Chambre. Pour ce faire, trois messages clés ont été diffusés, en novembre, dans les médias écrits et radiophoniques, soit :

- Votre beau-frère a beau savoir compter, lui confieriez-vous vos économies ?
- On vous propose un investissement incroyable et sans risque, que faire ?
- Aurez-vous assez d'argent à votre retraite ?

Le déploiement de cette campagne de même que la décision de diffuser systématiquement les décisions du comité de discipline dans les médias ont été annoncés lors d'une conférence de presse que nous avons tenue le 8 novembre 2010.

Par ailleurs, nous avons entrepris de revoir notre image de marque. L'ancienne image, plus statique, était tournée vers les six disciplines distinctes que la Chambre encadrait à l'origine (six carrés pour six disciplines), mais elle était devenue moins représentative depuis la réforme du régime de l'inscription en valeurs mobilières, qui a aboli l'encadrement de l'une d'entre elles : le courtage en contrats d'investissement. Profitant du fait que notre ancienne image devait être modernisée et de notre expertise acquise après plus de dix ans

d'existence, nous avons décidé de nous donner une nouvelle image qui représente davantage ce qu'est la Chambre, à savoir un organisme d'autoréglementation de confiance qui veille à l'encadrement de ses membres et sur qui les professionnels et le public peuvent compter. Cette nouvelle image a été choisie en décembre 2010, puis lancée en avril 2011.

Prix Excellence

Encore cette année, c'est avec beaucoup de fierté que nous avons décerné nos Prix Excellence, qui en étaient à leur troisième édition. M. Patrick Charlebois, un gestionnaire de portefeuilles de Trois-Rivières, a remporté le Prix d'Excellence de la Chambre de la sécurité financière, tandis que M. Hugo Lehoux, un planificateur financier de la région de Québec, s'est vu décerner le Prix de la Relève de la Chambre de la sécurité financière.

Rappelons que le Prix d'Excellence vise à souligner la contribution exceptionnelle d'un des membres de la Chambre qui, par ses réalisations professionnelles remarquables, est un exemple et une inspiration pour ses pairs, alors que le Prix de la Relève est décerné à un jeune représentant, membre de la Chambre, qui a démontré une grande aptitude dans sa nouvelle profession.

Consultations et représentations

En ce qui a trait à nos consultations et à nos représentations, plusieurs dossiers ont fait l'objet de travaux en 2010. Au total, nous avons participé à cinq consultations de l'Autorité des marchés financiers, à savoir :

- Consultation relative à la Ligne directrice sur les pratiques commerciales;
- Consultation relative à des projets de modifications du Règlement 31-103 sur les obligations et dispenses d'inscription et de l'Instruction générale relative au Règlement 31-103 sur les obligations et dispenses d'inscription;
- Consultation relative au projet de Règlement modifiant le Règlement sur les renseignements à fournir au consommateur;
- Consultation relative au projet de Ligne directrice sur les contrats individuels à capital variable afférents aux fonds distincts;
- Consultation relative à l'harmonisation de la réglementation du secteur de l'épargne collective.

L'harmonisation de la réglementation du secteur de l'épargne collective a été un dossier d'actualité en 2010. Le mémoire que nous avons déposé en réponse à la consultation de l'Autorité des marchés financiers fait part notamment de notre opposition à ce que le ministre des Finances du Québec donne, par règlement, force de règlement à la réglementation du Mutual Fund Dealers Association of Canada (MFDA).

Bien que nous soyons d'avis qu'il est nécessaire d'harmoniser les règles qui régissent l'industrie de l'épargne collective au Québec avec celles applicables ailleurs au Canada, nous désapprouvons les moyens proposés pour parvenir à cette harmonisation, soit d'adopter et d'appliquer ici les règles d'un organisme qui n'est ni reconnu ni établi au Québec.

Encadrement déontologique

En matière d'encadrement déontologique, 2010 a été une année importante. Nous avons apporté des ajustements à la Direction de la déontologie et de l'éthique professionnelle de façon à répondre encore plus efficacement au volume et à la nature de plus en plus complexe des enquêtes ainsi qu'à réduire les délais de traitement de dossiers.

Au cours de l'année 2010, la Direction de la déontologie et de l'éthique professionnelle a ouvert 594 dossiers d'enquête et a déposé 57 plaintes disciplinaires devant le comité de discipline. Ainsi, sur les quelque 31 000 membres de la Chambre, environ 0,2 % ont été traduits devant le comité de discipline en 2010.

Gouvernance et affaires administratives

C'est en mai 2010 que cinq représentants et représentantes ont été élus ou réélus à titre d'administrateurs au conseil d'administration de la Chambre pour un mandat de deux ans, soit : M. Dany Bergeron, M^{me} Lyne Gagné, M^{me} Nicole Gauron, M^{me} Shirley Marquis et M. Stéphane Prévost.

Également, le ministre des Finances du Québec a nommé, en cours d'année, M^{me} Louise Charette et M. Philip C. Levi, qui se sont joints au conseil d'administration de la Chambre pour un mandat de trois ans à titre de représentants du public.

Afin de faire le point sur les différents dossiers en cours, les membres du conseil d'administration ont tenu, en septembre, une journée de réflexion stratégique et de formation. Les sondages que nous

avons tenus auprès des membres et dans notre environnement en cours d'année ont alimenté cette réflexion stratégique et ont permis d'orienter la Chambre dans la préparation de son plan d'action 2011.

En matière d'affaires administratives, nous avons lancé un appel d'offres pour remplacer notre système informatique interne par un nouveau système qui répondra plus efficacement à nos besoins actuels et futurs. Par ce nouveau système, nous souhaitons, entre autres, assurer l'intégrité et l'intégralité des données, rendre plus efficaces la gestion et la maintenance des accès aux utilisateurs, assurer l'accès à distance sécurisé de l'application et nous doter d'un environnement de pointe intégré et évolutif.

En termes financiers, nous enregistrons une légère perte en 2010, mais nos dépenses ont respecté le budget établi. Toutefois, ces dernières années, elles ont progressé plus vite que nos revenus. Il faut aussi rappeler que nos revenus sont issus majoritairement des cotisations des membres et que le nombre de membres a cessé de croître à la fin 2009. Afin de maintenir les plus hauts standards en matière de bonnes pratiques et de nous acquitter efficacement de la mission que le législateur nous a confiée, nous avons entrepris de revoir la structure de financement de la Chambre, un processus qui appellera à des décisions en 2011 pour les années suivantes.

Au cours de l'assemblée générale annuelle de juin 2010, les membres de la Chambre ont approuvé unanimement un règlement remplaçant le Règlement sur la cotisation de la Chambre de la sécurité financière, qui prévoyait une augmentation de cinq dollars. Généralement, la cotisation était votée pour trois ans, mais désormais nous souhaitons que le vote de cotisation découle de l'établissement du plan triennal au lieu de fixer une cotisation et d'établir l'année suivante le plan stratégique. De plus, le

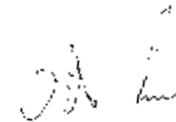
moment du paiement de la cotisation a été uniformisé pour l'ensemble des membres de la Chambre (soit en janvier) et le principe du calcul proportionnel de la cotisation a été introduit, avec l'ajout du paiement d'une cotisation minimale.

Remerciements

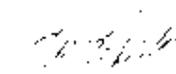
En terminant, nous pouvons être très fiers du chemin que nous avons parcouru au cours des dernières années. Plus que jamais, la Chambre est tournée vers l'avenir et prête à relever les défis qui l'attendent, avec toute la rigueur et tout le professionnalisme qui la caractérisent depuis plus de dix ans.

Bien entendu, cela ne pourrait être possible sans le travail des membres du conseil d'administration, des membres des sections régionales et de l'ensemble du personnel. C'est donc avec beaucoup de sincérité que nous tenons à les remercier de soutenir les activités de la Chambre, pour le grand bénéfice de la protection du public.

Nous remercions également les membres du conseil d'administration dont le mandat a pris fin en 2010, soit M. Michel Gagnon, A.V.C., Pl. Fin., M. Benoit Lizée, Adm.A., M. Gilles Sinclair, Pl. Fin., M^{me} Marie Vallée et M. Richard Pelletier, M. Sc. A.



Stéphane Prévost, A.V.C.,
président du conseil d'administration



Luc Labelle, M.Sc., président et chef de la direction

Rapport de la direction de la déontologie et de l'éthique professionnelle



M^e Caroline Champagne, B.C.L., LL.B.
Syndique

Le principal mandat du bureau de la syndique consiste à assurer la protection du public en veillant à la conformité déontologique et réglementaire des représentants membres de la Chambre. Concrètement, le bureau de la syndique enquête à la suite de toute information selon laquelle un représentant aurait commis une infraction à une disposition de la Loi sur la distribution de produits et services financiers, de la Loi sur les valeurs mobilières ou de l'un de leurs règlements.

Le bureau de la syndique est donc chargé de recevoir et de traiter, de façon indépendante et confidentielle, toute demande d'enquête adressée à l'égard d'un représentant de la Chambre. Au terme de son enquête, la syndique peut choisir de déposer une plainte disciplinaire devant le comité de discipline, de prendre une mesure administrative contre le représentant ou de fermer le dossier si, par exemple, la preuve est insuffisante, non fondée ou s'il y a absence de juridiction.

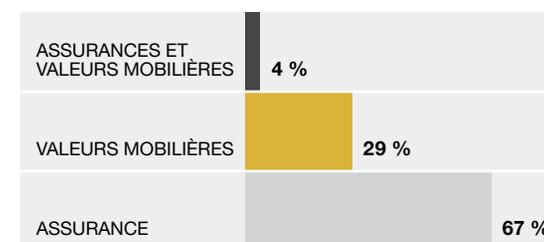
Dossiers d'enquête et leur provenance

Au cours de l'année 2010, le bureau de la syndique a ouvert 594 dossiers d'enquête, soit sensiblement le même nombre qu'en 2008. La hausse subite et importante du nombre de dossiers d'enquête ouverts en 2009 était due en partie à la crise financière de l'année précédente qui avait en effet généré un plus grand nombre de demandes d'enquête que dans le passé et qu'en 2010.

ANNÉES	DOSSIERS D'ENQUÊTE
2010	594
2009	700
2008	582

Parmi les 594 dossiers d'enquête ouverts en 2010, 67 % d'entre eux concernent la discipline de l'assurance, 29 % concernent les valeurs mobilières et 4 % concernent l'assurance et les valeurs mobilières.

Disciplines concernées par les dossiers d'enquête ouverts en 2010



Les dossiers d'enquête ouverts en 2010 et qui concernent la discipline de l'assurance l'ont été à la demande de la syndique, de l'industrie ou des consommateurs dans des proportions très proches les unes des autres.

Nombre de dossiers d'enquête en **assurance**

SYNDIQUE	109
INDUSTRIE	144
CONSOMMATEURS	146

Ce n'est toutefois pas le cas en ce qui a trait aux dossiers d'enquête touchant les valeurs mobilières. En effet, il appert que ceux-ci sont ouverts dans la grande majorité des cas à la suite d'une demande de la syndique ou des consommateurs.

Nombre de dossiers d'enquête en **valeurs mobilières**

SYNDIQUE	81
INDUSTRIE	12
CONSOMMATEURS	81

Enfin, si nous regardons les dossiers d'enquête qui concernent à la fois les produits d'assurance et les produits de valeurs mobilières, nous remarquons qu'ils proviennent majoritairement de demandes de la syndique.

Nombre de dossiers d'enquête en **assurance** et en **valeurs mobilières**

SYNDIQUE	15
INDUSTRIE	1
CONSOMMATEURS	5

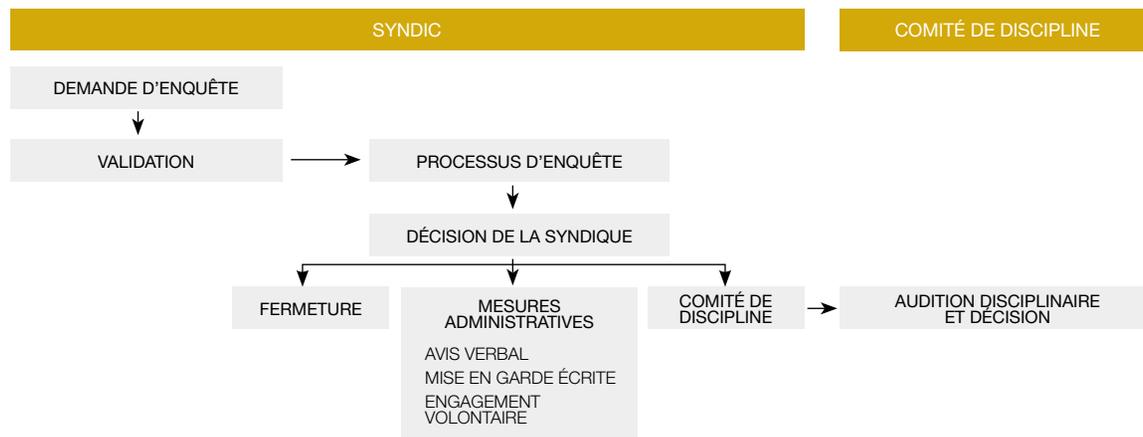
Motifs de plainte

En ce qui a trait aux infractions alléguées dans les demandes d'enquête, il ressort que le non-respect de la procédure de remplacement a été l'infraction la plus souvent alléguée en 2010. La communication d'information incomplète, trompeuse ou mensongère a été la deuxième allégation d'infraction la plus commune. Au cours des trois dernières années, ce sont ces deux infractions qui ont été alléguées le plus fréquemment.

INFRACTIONS ALLÉGUÉES	2010	2009	2008
Non-respect de la procédure de remplacement	155	265	212
Communication d'information incomplète, trompeuse ou mensongère	109	312	181
Appropriation de fonds	50	65	38
Conflit d'intérêts	50	40	41
Défaut de subordonner son intérêt personnel à celui de son client	47	170	64
Falsification de documents ou contrefaçon de signatures	46	49	29
Non-respect du mandat confié par le client	43	87	104
Absence d'analyse de besoins	42	28	41
Exercice illégal	40	82	63
Non-communication de renseignements aux assureurs	9	17	11

Décisions du bureau de la syndique

Lorsqu'une demande d'enquête est reçue par le bureau de la syndique, elle fait l'objet d'un processus d'analyse rigoureux.



En 2010, le bureau de la syndique a rendu 694 décisions réparties comme suit :

Autres décisions (absence ou transfert de juridiction, double emploi accepté ou refusé, enquête ou discipline suspendue, retrait de la plainte, le représentant a quitté l'industrie, fermeture du dossier sous la foi de l'engagement volontaire ou de la décision disciplinaire, convocation)	212
Imposition de mesures administratives (mises en garde, engagements volontaires et avis verbaux)	202
Fermeture de dossier en raison de l'insuffisance de la preuve ou de l'absence de fondement de la demande	199
Plaintes disciplinaires à déposer devant le comité de discipline dont 6 requêtes en radiation provisoire*	81
	694

* Il est à noter que la totalité des requêtes en radiation provisoire a été accueillie par le comité de discipline.

Lorsque le bureau de la syndique prend la décision de fermer un dossier, la personne qui a réclamé la tenue de l'enquête peut demander un avis sur cette décision au Comité de révision de l'Autorité des marchés financiers. En 2010, neuf demandes d'avis ont été adressées à ce comité. Celui-ci a maintenu les décisions de la syndique dans tous les cas et ne les a donc pas révisées.

Remerciements

En terminant, je remercie tout le personnel de la Direction de la déontologie et de l'éthique professionnelle de son excellent travail et de sa contribution à la protection du public. Je tiens également à remercier la Direction de la Chambre de son soutien.

M^e Caroline Champagne, B.C.L., LL.B.

Syndique

Rapport du président du comité de discipline



M^e François Folot
Président du comité de discipline

Les fonctions du comité de discipline s'inscrivent dans le cadre des responsabilités de la Chambre de protéger le public en garantissant l'accès à des services professionnels, compétents et honnêtes. Ces fonctions s'exercent par le contrôle déontologique de l'activité des membres. Le président et le vice-président sont nommés par le ministre des Finances, tandis que les présidents suppléants sont nommés par le président. Quant aux membres de la profession, ils sont nommés par le conseil d'administration de la Chambre.

Le comité de discipline est saisi de toute plainte disciplinaire écrite formulée contre un représentant par la syndique de la Chambre ou par toute autre personne. La division du comité de discipline chargée d'instruire une plainte est composée d'un président et de deux membres issus de la même discipline ou catégorie d'inscription et du même secteur de commercialisation que le représentant en cause.

Processus disciplinaire

Le processus disciplinaire se déroule habituellement comme suit :

1. À la suite d'une enquête, la syndique dépose une plainte écrite auprès du comité de discipline.
2. Le secrétaire du comité signifie la plainte au représentant.
3. Le représentant comparaît par écrit pour déclarer ou non sa culpabilité.
4. Si le représentant enregistre un plaidoyer de culpabilité, le comité tient habituellement une seule audition tant sur la culpabilité que sur la sanction.
5. Si le représentant plaide non coupable, le comité tient une audition pour entendre la preuve en poursuite et en défense.
6. La syndique a alors le fardeau d'établir, selon les règles de preuve, la culpabilité du représentant.
7. Au terme de l'audition et du délibéré, le comité consigne sa décision par écrit et y expose ses motifs.
8. Si le représentant est déclaré coupable, une audition subséquente a lieu afin de déterminer la ou les sanctions applicables.
9. Le comité peut alors imposer une ou plusieurs des sanctions prévues au Code des professions et à la Loi sur la distribution de produits et services financiers :
 - la réprimande;
 - la radiation temporaire ou permanente;
 - une amende variant de 2 000 \$ à 50 000 \$ pour chaque chef d'accusation;
 - la suspension ou la révocation du certificat et de l'inscription;
 - l'obligation de remettre une somme d'argent appartenant aux clients.
10. Il peut également condamner le représentant au paiement des déboursés et ordonner la publication de la décision.
11. La décision du comité peut aussi comporter une recommandation au conseil d'administration de la Chambre d'obliger le représentant à compléter avec succès un stage ou un cours de formation.
12. La décision rendue par le comité de discipline peut faire l'objet d'un appel devant la Cour du Québec dans les 30 jours suivant la date de la décision.

Bilan de l'année 2010

LES PLAINTES

En 2010, le comité de discipline a reçu 57 plaintes qui cumulaient 630 chefs d'accusation. Une seule de ces plaintes a été déposée par un plaignant privé. Par ailleurs, six de ces plaintes étaient accompagnées d'une requête en radiation provisoire et ont dû être entendues d'urgence, soit dans les dix jours de leur signification au représentant. L'année précédente, huit plaintes étaient accompagnées d'une telle requête.

Le tableau suivant donne la proportion des plaintes provenant du domaine des valeurs mobilières, du domaine de l'assurance de personnes et d'une combinaison des deux domaines.

ANNÉES	NOMBRE DE PLAINTES	VALEURS MOBILIÈRES	ASSURANCE DE PERSONNES	VALEURS MOBILIÈRES ET ASSURANCE DE PERSONNES
2010	57	51 %	39 %	9 %
2009	41	29 %	34 %	37 %
2008	54	39 %	41 %	20 %
2007	31	23 %	58 %	19 %
2006	61	39 %	61 %	ND
2005	56	21 %	79 %	ND
2004	26	15 %	85 %	ND

ND : Information non disponible pour ces années. La répartition s'est effectuée uniquement soit en valeurs mobilières soit en assurance.

Sur l'ensemble des représentants ayant fait l'objet d'une plainte disciplinaire en 2010, 19 % possédaient la discipline de la planification financière, bien que les plaintes portées contre eux relevaient de l'assurance de personnes ou des valeurs mobilières. Ils représentaient 5 % en 2009, 19 % en 2008, 3 % en 2007 et 10 % en 2006.

LES AUDITIONS

Le comité a tenu 133 journées d'audition. De ce nombre, six journées ont été nécessaires pour l'audition de six requêtes en radiation provisoire. Le tableau suivant illustre la répartition des journées d'audition selon le type d'audition.

TYPES D'AUDITION	NOMBRE DE JOURS 2010	NOMBRE DE JOURS 2009	NOMBRE DE JOURS 2008
Auditions sur culpabilité	67	52	64
Auditions sur culpabilité et sanction	22	22	27
Auditions sur sanction	26	24	21
Auditions de requête en radiation provisoire	6	14	1
Auditions de moyens préliminaires ou interlocutoires	12	12	13
Total	133	124	126

Le Code des professions prévoit que le comité de discipline peut siéger en tous lieux au Québec. D'ailleurs, des 133 journées d'audition, 109 ont été tenues à Montréal, huit à Québec, neuf à Sherbrooke, trois à Drummondville, trois à Gatineau et une à Trois-Rivières.

LES MANQUEMENTS DISCIPLINAIRES

Le comité de discipline s'est prononcé en 2010 sur un total de 503 chefs d'accusation, comparativement à 404 en 2009, soit une augmentation de près de 25 %. Après examen et audition des plaintes, le comité a maintenu 86 % de ces chefs, soit 432.

Dans le domaine des valeurs mobilières, les manquements disciplinaires les plus souvent évoqués, en nombre de chefs d'accusation, relevaient :

- de la vente de produits et de l'offre de services financiers alors que le représentant n'était pas autorisé à offrir un tel placement en vertu de sa certification;
- d'informations ou d'explications incomplètes, trompeuses ou mensongères;
- de contrefaçon de signatures;
- d'opérations effectuées sans l'autorisation du client.

En ce qui concerne le domaine de l'assurance de personnes, les manquements les plus fréquents, en nombre de chefs d'accusation, concernaient :

- des situations de conflit d'intérêts;
- l'absence d'analyse des besoins financiers ou le défaut d'avoir une connaissance complète des faits avant de formuler une recommandation à son client;
- la transmission d'informations ou d'explications incomplètes, trompeuses ou mensongères;
- la vente de produits et l'offre de services financiers alors que le représentant n'était pas autorisé à offrir un tel placement en vertu de sa certification;
- l'exercice des activités de façon malhonnête ou négligente.

Les manquements disciplinaires en valeurs mobilières

MANQUEMENTS DISCIPLINAIRES	NOMBRE DE PLAINTES COMPORTANT CE CHEF D'ACCUSATION	CHEFS RETENUS	CHEFS RETIRÉS	CHEFS REJETÉS	SANCTIONS OU ORDONNANCES	TOTAL DES AMENDES
a vendu ou offert des services financiers alors qu'il n'était pas autorisé à le faire en vertu de sa certification	3	13	2	0	13 radiations temporaires	0 \$
a transmis de l'information ou des explications incomplètes, trompeuses ou mensongères	4	4	0	10	3 amendes 1 radiation temporaire	9 000 \$
a contrefait des signatures	1	12	0	0	12 radiations temporaires	0 \$
a effectué une opération sans l'autorisation du client	3	10	0	2	8 amendes 2 radiations temporaires	33 400 \$
a exercé ses activités de façon malhonnête ou négligente	2	9	0	0	8 radiations temporaires 1 réprimande	0 \$
a effectué une transaction à l'insu du client	2	9	0	0	2 amendes 7 radiations temporaires	12 000 \$
a signé à titre de représentant sans avoir rencontré le client	2	8	0	1	8 radiations temporaires	0 \$
s'est approprié des fonds à des fins personnelles	2	4	1	0	1 amende 3 radiations temporaires	3 000 \$
a fait défaut de subordonner son intérêt personnel à celui de son client	3	3	0	2	3 radiations temporaires	0 \$
n'a pas établi ou a omis de mettre à jour le profil d'investisseur du client ou a proposé un placement qui ne correspond pas à la situation financière du client ou aux objectifs d'investissement	2	2	0	2	2 amendes	8 000 \$
n'a pas respecté le mandat que lui avait confié un client	2	2	0	1	1 amende 1 réprimande 1 cours de formation	6 000 \$
a conseillé une ou des transactions contraires aux intérêts des clients	2	2	0	0	1 amende 2 radiations temporaires *	2 000 \$
s'est placé en situation de conflit d'intérêts	1	1	0	0	1 radiation temporaire	0 \$
a contrefait des documents	1	1	0	0	1 radiation temporaire	0 \$
a fait défaut de répondre aux demandes du bureau du syndic ou de collaborer à l'enquête	1	1	0	0	1 radiation temporaire 1 ordonnance de répondre	0 \$
Total		81	3	18	18 amendes 62 radiations temporaires 2 réprimandes 1 cours de formation 1 ordonnance de répondre	73 400 \$

* Il est à noter que le comité a parfois imposé plus d'une sanction pour un même chef d'accusation.

Les manquements disciplinaires en assurance de personnes

MANQUEMENTS DISCIPLINAIRES	NOMBRE DE PLAINTES COMPORTANT CE CHEF D'ACCUSATION	CHEFS RETENUS	CHEFS RETIRÉS	CHEFS REJETÉS	SANCTIONS OU ORDONNANCES	TOTAL DES AMENDES
s'est placé en situation de conflit d'intérêts	3	29	3	4	4 radiations temporaires 25 radiations permanentes	0 \$
n'a pas procédé à l'analyse des besoins du client	13	20	9	3	20 amendes 1 radiation temporaire *	67 700 \$
a transmis de l'information ou des explications incomplètes, trompeuses ou mensongères	10	18	0	2	5 amendes 14 radiations temporaires *	15 125 \$
a vendu ou offert des services financiers alors qu'il n'était pas autorisé à le faire en vertu de sa certification	2	12	0	0	12 radiations temporaires	0 \$
a exercé ses activités de façon malhonnête ou négligente	4	10	1	0	1 amende 9 radiations temporaires	2 000 \$
a fait défaut de répondre aux demandes du bureau de la syndique ou de collaborer à l'enquête	2	8	0	1	8 radiations temporaires 1 ordonnance de répondre	0 \$
s'est approprié des fonds à des fins personnelles ou n'a pas remis à un assureur ou à une institution financière les sommes perçues pour ceux-ci	5	7	1	0	1 radiation temporaire 6 radiations permanentes 5 ordonnances de remboursement	0 \$
a fait défaut de fournir aux assureurs les renseignements d'usage	3	7	1	0	6 amendes 1 radiation temporaire	9 000 \$
a contrefait des documents	1	4	0	2	4 radiations permanentes	0 \$
a versé ou s'est engagé à verser à une personne qui n'est pas un représentant une rémunération ou un autre avantage	1	0	0	5	Non applicable	Non applicable
a contrefait des signatures	3	5	0	0	5 radiations temporaires	0 \$
n'a pas respecté le mandat que lui avait confié un client	3	4	0	1	4 amendes	19 750 \$
a témoigné de la signature d'un assuré hors de sa présence	3	4	0	0	4 amendes	13 000 \$
a fait défaut de compléter le préavis de remplacement	3	2	1	0	2 amendes	8 000 \$
a fait défaut de divulguer dans la proposition d'assurance l'existence d'une police	2	2	1	0	2 amendes	3 000 \$
a fait défaut de subordonner son intérêt personnel à celui de son client	3	2	0	1	1 amende 1 radiation temporaire	12 500 \$
a fait de fausses représentations quant à son niveau de compétence	3	1	0	2	1 amende * 1 radiation temporaire	2 000 \$

* Il est à noter que le comité a parfois imposé plus d'une sanction pour un même chef d'accusation.

LES MANQUEMENTS DISCIPLINAIRES EN ASSURANCE DE PERSONNES (SUITE)

MANQUEMENTS DISCIPLINAIRES	NOMBRE DE PLAINTES COMPORTANT CE CHEF D'ACCUSATION	CHEFS RETENUS	CHEFS RETIRÉS	CHEFS REJETES	SANCTIONS OU ORDONNANCES	TOTAL DES AMENDES
a dénigré, dévalorisé ou discrédité un autre représentant	1	0	3	0	Non applicable	Non applicable
n'a pas favorisé le maintien en vigueur d'une police d'assurance	2	1	0	1	1 amende	5 000 \$
a soumis une proposition ou effectué une transaction à l'insu de l'assuré ou l'a fait pour une personne fictive ou un tiers	2	1	0	1	1 amende	4 000 \$
a conseillé une ou des transactions contraires aux intérêts du client	1	2	0	0	2 amendes * 2 radiations temporaires *	4 000 \$
a posé un acte dérogatoire à l'honneur ou à la dignité de la profession	1	0	2	0	Non applicable	Non applicable
a créé un découvert d'assurance	1	0	1	0	Non applicable	Non applicable
a fourni de faux renseignements à l'assureur lors de la souscription	1	1	0	0	1 amende 1 radiation temporaire	3 125 \$
n'a pas eu une conduite empreinte de dignité, de discrétion, d'objectivité ou de modération	1	0	1	0	Non applicable	Non applicable
Total		140	24	23	51 amendes 60 radiations temporaires 35 radiations permanentes 1 ordonnance de répondre 5 ordonnances de remboursement	168 200 \$

* Il est à noter que le comité a parfois imposé plus d'une sanction pour un même chef d'accusation.

Les manquements disciplinaires en assurance de personnes et en valeurs mobilières

MANQUEMENTS DISCIPLINAIRES	NOMBRE DE PLAINTES COMPORTANT CE CHEF D'ACCUSATION	CHEFS RETENUS	CHEFS RETIRÉS	CHEFS REJETÉS	SANCTIONS OU ORDONNANCES	TOTAL DES AMENDES
s'est approprié des fonds à des fins personnelles	7	84	0	0	84 radiations permanentes	0 \$
a vendu ou offert des services financiers alors qu'il n'était pas autorisé à le faire en vertu de sa certification	8	68	0	0	4 amendes * 48 radiations temporaires 20 radiations permanentes	4 000 \$
a fait défaut d'agir de façon responsable, avec compétence ou professionnalisme	1	20	0	0	20 radiations permanentes	0 \$
s'est placé en situation de conflit d'intérêts	2	17	0	0	7 radiations temporaires 10 radiations permanentes	0 \$
a contrefait des documents	1	16	0	0	16 radiations permanentes	0 \$
a transmis de l'information ou des explications incomplètes, trompeuses ou mensongères	4	3	0	3	2 amendes 1 radiation temporaire	8 000 \$
a fait défaut de répondre aux demandes du bureau de la syndique ou de collaborer à l'enquête	2	3	0	0	3 radiations temporaires	0 \$
Total		211	0	3	6 amendes 59 radiations temporaires 150 radiations permanentes	12 000 \$

* Il est à noter que le comité a parfois imposé plus d'une sanction pour un même chef d'accusation.

LES DÉCISIONS

En 2010, le comité a rendu 93 décisions dont on retrouve le détail dans le tableau qui suit.

TYPES DE DÉCISIONS	NOMBRE DE DÉCISIONS		
	2010	2009	2008
Décisions sur culpabilité	26	24	24
Décisions sur culpabilité et sanction	24	27	22
Décisions sur sanction	26	19	19
Décisions sur requête en radiation provisoire	6	8	1
Autres décisions, notamment sur des questions préliminaires ou interlocutoires	11	7	9
Total	93	85	75

LES SANCTIONS

La sanction a pour but d'assurer la protection du public. Elle doit revêtir un caractère de dissuasion et d'exemplarité. Pour ce faire, les membres du comité de discipline tiennent compte de certains facteurs tant objectifs que subjectifs. La gravité de l'infraction, le préjudice subi par les clients, l'atteinte à l'intégrité et à la dignité de la profession, l'expérience du représentant, les antécédents disciplinaires, le risque de récidive sont, entre autres, considérés par le comité afin d'établir une sanction juste et appropriée. De plus, le législateur a prévu expressément que, lors de l'imposition d'amende, le comité tient compte du préjudice causé aux clients et des avantages tirés de l'infraction.

En 2010, 50 décisions prononçant des sanctions ont été rendues, comparativement à 46 en 2009 et à 41 en 2008. Le montant total des amendes imposées s'élève à 253 600 \$, comparativement à 311 775 \$ en 2009 et à 212 400 \$ en 2008.

Le tableau ci-dessous illustre cette situation.

	VALEURS MOBILIÈRES		ASSURANCE		ASSURANCE ET VALEURS MOBILIÈRES		TOTAL	
	2010	2009	2010	2009	2010	2009	2010	2009
Total des amendes	73 400 \$	62 200 \$	168 200 \$	183 575 \$	12 000 \$	66 000 \$	253 600 \$	311 775 \$
Radiations temporaires	62	57	60	39	59	81	181	177
Radiations permanentes	0	9	35	53	150	13	185	75

Par ailleurs, 40 représentants ont fait l'objet d'une ou plusieurs sanctions de radiation. De ce nombre, 28 ont été radiés temporairement pour une période variant de un mois à dix ans et 12 ont été radiés de façon permanente.

Remerciements

En terminant, je tiens à souligner l'importante contribution de M^e Jean-Marc Clément, vice-président, de M^e Janine Kean et de M^e Sylvain Généreux, présidents suppléants, et de l'équipe du secrétariat du comité de discipline, à la bonne marche des activités du comité. Leur précieuse collaboration a permis à ce dernier, compte tenu de l'importance et de la complexité des dossiers, de s'acquitter efficacement et avec diligence de la tâche que lui a attribuée l'État.

Je tiens enfin à remercier les membres pour leur apport inestimable et nécessaire aux travaux du comité. Leur implication, leur dévouement, leur disponibilité et leur professionnalisme ont permis d'attester de la valeur d'un régime disciplinaire fondé sur l'intelligence et l'appréciation des pairs.



M^e François Folot

Président du comité de discipline

COMITÉ DE DISCIPLINE

M^e François Folot, président

M^e Jean-Marc Clément, vice-président

M^e Sylvain Généreux, président suppléant

M^e Janine Kean, présidente suppléante

MEMBRES AU 31 DÉCEMBRE 2010

Grégoire Krikor Abrakian

Gaétan Albert, A.V.C.

Robert Archambault, A.V.A.

Gisèle Balthazard, A.V.A.

Michèle Barbier, A.V.A.

Chantal Beaudoin, Pl. Fin.

Benoit Bergeron, A.V.A., Pl. Fin.

Marc Binette, Pl. Fin.

Guy Blackburn, A.V.C.

Louis Georges Boily, Pl. Fin.

Eric Bolduc

Louise Bordeleau

Philippe Bouchard, Pl. Fin.

René Boutin, Pl. Fin.

Mario Brassard

Manon Breton

Serge Bujold, Pl. Fin.

Marcel Cabana

Robert Chamberland, A.V.A.

André Chicoine, A.V.C.

Alain Côté, A.V.C., Pl. Fin.

Stéphane Côté, A.V.C.

Michel Cotroni, A.V.A., Pl. Fin.

Pierre Décarie

Jacques Denis, A.V.A., Pl. Fin.

Michèle Derome

Jean Deslauriers, Pl. Fin.

Shirtaz Dhanji, A.V.A., Pl. Fin.

Roger Dionne, A.V.C., Pl. Fin.

Silvie Di Pietro

Jocelyn Dussault, Pl. Fin.

Armand Éthier, A.V.C.

François Faucher, Pl. Fin.

Catherine Felber, A.V.C., Pl. Fin.

Yvon Fortin, A.V.A., Pl. Fin.

Gilles C.Gagné, A.V.C.

Michel Gendron

Louis Giguère, A.V.C.

Marie Guédo, Pl. Fin.

Benoit Guilbault

Patrick Haussmann, A.V.C.

Yannik Hay, A.V.C.

Clément Hudon, Pl. Fin.

Jerry Jeanson, A.V.C., Pl. Fin.

Benoit Jolicoeur

Normand Joly, Pl. Fin.

Guy Julien, A.V.C.

Bernard Gilles Lacroix, A.V.C., Pl. Fin.

Nicol Lapointe

Max Harry Laredo

Gilles Lavoie

Louis L'Espérance, A.V.C.

Francine Lessard

Gérard Lessard

Gaétan Magny

Pierre Masson, A.V.A., Pl. Fin.

Jean Ménard, A.V.C.

André Noreau

Micheline Langlois Normandin

Pierre Perreault, A.V.A., Pl. Fin.

Tan Pham Huu

Monique Puech

Ginette Racine, A.V.C.

Réjean Ross, A.V.A., Pl. Fin.

Aline Rouleau, Pl. Fin.

Louis Rouleau, A.V.A., Pl. Fin.

Simon Roy

Kaddis Sidaros, A.V.A., Pl. Fin.

Denise Tétrault, A.V.C.

Bruno Therrien, Pl. Fin.

Antonio Tiberio

Felice Torre, A.V.A., Pl. Fin.

Lise Trahan, A.V.A., Pl. Fin.

Claude Trudel, A.V.A.

Rapport du comité de gouvernance



Michel Kirouac
Responsable du comité de gouvernance

2010-2011

Michel Kirouac, responsable

Lyne Gagné, MBA

Nicole Gauron, MBA, Pl. Fin.

Clément Blais

Carine Monge, LL.B., LL.L., Pl. Fin.

Gaétan Simard, représentant des sections

Stéphane Prévost, A.V.C., invité

Dany Bergeron, B.A.A., A.V.A., C.A.A.S., FMA, FCSI, invité

Jocelyne Vézina, A.V.C., Pl. Fin., invitée

2009-2010

Richard Pelletier, M.Sc.A., responsable

Dany Bergeron, B.A.A., A.V.A., C.A.A.S., FMA, FCSI

Clément Blais

Stéphane Rochon, B. Comm., A.V.A., Adm. A., Pl. Fin.

Alain-Claude Roy, A.V.C., Pl. Fin.

Gaétan Simard, représentant des sections

Stéphane Prévost, A.V.C., invité

Michel Kirouac, invité

Jocelyne Vézina, A.V.C., Pl. Fin., invitée

Au cours des trois séances qu'a tenu le comité de gouvernance en 2010, nos travaux ont porté sur trois dossiers bien précis qui, rappelons-le, portent sur des actions visant à soutenir le conseil d'administration dans le respect de sa mission et dans ses décisions touchant la gouvernance.

Le premier dossier a été de poursuivre le mandat qui nous avait été confié en 2009 par le conseil d'administration visant à alimenter la réflexion stratégique de ce dernier. Ces travaux nous ont permis d'en arriver à la conclusion qu'à partir d'une vision adéquate de l'organisation et de son environnement externe, il nous fallait tenir un exercice de réflexion stratégique annuel.

Parmi les outils dont dispose la Chambre pour dresser l'état des lieux, notons que le tableau de bord trimestriel qui présente les opérations de base de protection du public a dû être révisé de manière à fournir au conseil d'administration un outil plus complet lui permettant de jauger les opérations et les tendances. Un audit de perceptions annuel est également envisagé en vue de donner une base de réflexion permettant de mesurer la perception envers la Chambre et d'anticiper l'évolution des attentes des partenaires externes (décideurs politiques, Autorité des marchés financiers, intervenants de l'industrie), ce qui sera utile pour la préparation des plans d'actions.

Nous avons de plus recommandé de préciser le processus de nomination des officiers de la Chambre au sein du conseil d'administration. En effet, à la suite des élections des nouveaux administrateurs, nous avons proposé que les administrateurs intéressés à une charge d'officier de la Chambre manifestent par écrit leur intention à l'ensemble du conseil. Cette recommandation permettra aux administrateurs de mieux encadrer le processus de nomination.

Le comité de gouvernance s'est aussi questionné sur la possibilité de définir un processus plus précis pour le remplacement d'un administrateur élu survenant une vacance de moins d'un an. Les membres du comité ont jugé que la mise en place de critères préétablis serait trop limitative et inappropriée.

Encore une fois, les membres du comité de gouvernance se sont bien acquittés de leurs tâches. À titre de responsable, je tiens à les en remercier sincèrement.

Michel Kirouac

Responsable du comité de gouvernance

Rapport du comité de la relève



Dany Bergeron
B.A.A., A.V.A., C.A.A.S., FMA, FCSI
Responsable du comité de la relève

2010-2011

Dany Bergeron, B.A.A., A.V.A., C.A.A.S., FMA, FCSI, responsable

René Auger, représentant des sections

Sophie Babeux

Shirley Marquis, MBA, A.V.C., Pl. Fin.

Christiane Val Bolhuis, B.A.A.

Stéphane Prévost, A.V.C., invité

Jocelyne Vézina, A.V.C., Pl. Fin., invitée

2009-2010

Gilles Sinclair, Pl. Fin., responsable

Daniel Hervé Atangana Messana

Michel Gagnon, A.V.C., Pl. Fin.

Pierre Rocheleau, B.A., représentant des sections

Louis Rouleau, A.V.A., Pl. Fin.

Stéphane Prévost, A.V.C., invité

Michel Kirouac, invité

Jocelyne Vézina, A.V.C., Pl. Fin., invitée

Au nom des membres du comité de la relève, j'ai le plaisir de vous présenter ce rapport d'activités 2010.

À la suite de nos travaux en 2009, le conseil d'administration de la Chambre a analysé en 2010 une proposition préliminaire que nous avons déposée et qui visait à mettre en place un événement d'accueil des nouveaux membres, en section. Ce projet avait pour but, rappelons le, d'augmenter l'appropriation de la mission de protection du public chez les nouveaux membres et de susciter davantage leur implication dans les instances de la Chambre.

En ce sens, le comité de la relève a obtenu l'aval pour procéder au développement d'une campagne de promotion auprès des membres. Un outil de communication est notamment envisagé et celui-ci aura pour objectif de promouvoir le rôle des administrateurs du conseil d'administration, celui des membres des bureaux de direction en section régionale et celui des délégués.

Je profite donc de l'occasion pour remercier tous les membres du comité de la relève pour leur apport à nos travaux et je souhaite bon succès à la prochaine équipe du comité de la relève pour la finalisation des projets en cours et la réalisation de nos prochains mandats.

Dany Bergeron, B.A.A., A.V.A., C.A.A.S., FMA, FCSI
Responsable du comité de la relève

Rapport du comité de réglementation



Michel Kirouac
Responsable du comité de réglementation

2010-2011

Michel Kirouac, responsable

Sophie Babeux

Lyne Gagné, MBA

Stéphane Rochon, B. Comm., A.V.A., Adm.A., C.A.A.S., Pl. Fin.

Stéphane Prévost, A.V.C., invité

Dany Bergeron, B.A.A., A.V.A., C.A.A.S., FMA, FCSI, invité

Jocelyne Vézina, A.V.C., Pl. Fin., invitée

2009-2010

Marie Vallée, responsable

Sophie Babeux

Dany Bergeron, B.A.A., A.V.A., C.A.A.S., FMA, FCSI

Benoit Lizée, Adm.A.

Stéphane Prévost, A.V.C., invité

Michel Kirouac, invité

Jocelyne Vézina, A.V.C., Pl. Fin., invitée

L'année 2010 a, une fois de plus, été une année fort occupée pour les membres du comité de réglementation en raison de la poursuite des travaux de mise à jour de l'ensemble du corpus réglementaire de la Chambre. Plusieurs révisions et modifications étaient rendues nécessaires par le rapport d'inspection de l'Autorité des marchés financiers et l'entrée en vigueur de la réforme du régime d'inscription en valeurs mobilières en septembre 2009.

Nous avons aussi analysé les modifications proposées au Règlement sur la formation continue obligatoire où nous avons, entre autres, recommandé que des obligations de formation continue distinctes soient prévues pour les membres représentants de courtiers en plans de bourses d'études. De plus, en collaboration avec le comité de l'Institut de formation, nous avons procédé à l'analyse des commentaires reçus et modifié le règlement de manière appropriée. Le règlement permettra donc, entre autres, le report d'unités de formation continue excédentaires et l'accréditation de formations portant à 100 % sur des produits, mais non sur leur vente ou leur promotion.

Le Règlement sur la cotisation a aussi occupé nos échanges afin de prévoir, en collaboration avec le comité de vérification, finances et trésorerie, la formule de prorata pour le calcul de la cotisation payable

d'un nouveau membre et d'uniformiser le moment du paiement pour l'ensemble des membres de la Chambre.

Notre comité a de plus révisé le Règlement sur le comité de discipline, notamment en uniformisant les critères d'éligibilité pour devenir membre et en y incluant l'obligation de respect des règles d'éthique prévues au règlement. Des modifications ont également été suggérées au Règlement sur les honoraires et la rémunération des membres du comité de discipline de façon à actualiser les montants d'indemnités payables et à adapter les règles à nos pratiques.

Finalement, nous avons recommandé l'adoption du Règlement sur la déontologie du personnel de la Chambre de la sécurité financière et du Règlement sur les effectifs.

Merci à tous mes collègues du conseil d'administration de la Chambre et du comité de réglementation pour leur travail et leur dévouement.

Michel Kirouac

Responsable du comité de réglementation

Rapport du comité de l'Institut de formation



Sophie Babeux
Responsable du comité
de l'Institut de formation

2010-2011

Sophie Babeux, responsable

Nicole Gauron, MBA, Pl. Fin.

Benoît Lizée, Adm.A.

Simon Loubier, A.V.C., représentant des sections

Shirley Marquis, MBA, A.V.C., Pl. Fin.

Sébastien Trudel

Stéphane Prévost, A.V.C., invité

Dany Bergeron, B.A.A., A.V.A., C.A.A.S., FMA, FCSI, invité

Jocelyne Vézina, A.V.C., Pl. Fin., invitée

2009-2010

Michel Gagnon, A.V.C., Pl. Fin., responsable

Sophie Babeux

Richard Gilbert, A.V.A.

Simon Loubier, A.V.C., représentant des sections

Gilles Sinclair, Pl. Fin.

Louise Tremblay, Pl. Fin.

Stéphane Prévost, A.V.C., invité

Michel Kirouac, invité

Jocelyne Vézina, A.V.C., Pl. Fin., invitée

À titre de responsable du comité de l'Institut de formation, permettez-moi de vous soumettre ce rapport de la dernière année. Encore une fois, 2010 a été une année chargée pour les membres de notre comité.

D'abord, le dossier principal a sans aucun doute été la révision du Règlement sur la formation continue obligatoire de la Chambre de la sécurité financière. Cette révision était rendue nécessaire à la suite de la réforme du régime de l'inscription en valeurs mobilières, mais aussi en fonction des résultats de l'inspection de l'Autorité des marchés financiers en 2008. Nous avons notamment proposé d'ajouter au règlement une obligation de formation distincte pour les membres exerçant dans la catégorie d'inscription de représentant de courtier en plans de bourses d'études et nous avons suggéré de permettre le report d'unités de formation continue (UFC) excédentaires et la reconnaissance d'activités de formation portant exclusivement sur les produits. La révision de ce règlement, qui a été faite en collaboration avec le comité de réglementation, a fait l'objet d'une consultation publique de la Chambre du 18 juin au 10 septembre 2010. À la suite des résultats obtenus lors de cette consultation, nous avons mis à jour notre projet de révision, qui a été soumis au ministère des Finances du Québec pour considération. Nous espérons une entrée en vigueur du nouveau règlement à la fin de l'année 2011.

La dernière année a été marquée par le début d'une nouvelle période de qualification. Le tableau suivant illustre bien l'ampleur de la gestion de la formation des membres.

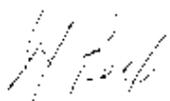
Nombre d'activités de formation reconnues	2064
Nombre d'UFC reconnues pour ces activités de formation	5841
Nombre d'activités de formation en section	259
Nombre d'UFC totales saisies dans les dossiers des membres	736 269

De plus, notre comité a revu les frais de reconnaissance d'activités. Ceux-ci sont passés de 248 \$ à 275 \$ pour une formation diffusée une seule fois et à 325 \$ pour une formation donnée plus d'une fois.

Nous avons également recommandé au conseil d'administration d'imposer des frais pour la saisie des présences aux activités de formation, principalement dans le but d'inciter un plus grand nombre de fournisseurs à saisir eux-mêmes les présences. D'ailleurs, pour nous assurer du bon fonctionnement de ce système, nous avons procédé à la vérification de 2 150 dossiers.

Dans notre rapport 2009, nous mentionnions la conception d'un questionnaire permettant de connaître le degré de satisfaction des participants à l'égard des différentes activités de formation, et ce, tant sur le plan de la qualité de la formation reçue que sur celui de la qualité du formateur. Ce questionnaire-sondage a été implanté en 2010. Les résultats nous permettront de réagir plus rapidement si une formation donnée ou un formateur ne satisfait pas aux exigences de son accréditation.

Comme je l'indiquais au début de ce rapport, nous avons connu une année bien remplie. Je salue le travail de mes collègues membres du comité de l'Institut de formation et je remercie le personnel de la Chambre de sa précieuse collaboration.



Sophie Babeux

Responsable du comité de l'Institut de formation

Rapport du comité des sections



Pierre Rocheleau, B.A.
Président du comité des sections

Pierre Rocheleau, B.A., président du comité, section Grande-Mauricie
Pierrôt Arpin, A.V.A., Pl. Fin., section Haute-Yamaska
René Auger, section Montréal
Diane Bertrand, Pl. Fin., section Laurentides
Marie Côté Pérusse, section Québec
Sylvain Croft, A.V.C., section Bas-Saint-Laurent-Gaspésie-Les-Îles
Richard Fortin, section Laval
Yves Guillot, B.A., A.V.C., section Outaouais
Sylvie Larouche, A.V.C., Pl. Fin., section Lanaudière
Pierre Le Blanc, section Drummond-Arthabaska
Simon Loubier, A.V.C., section Beauce-Amiante
Gaëtan Meloche, A.V.C., section Sud-Ouest-du-Québec
Martine Mercier, section Saguenay-Lac-Saint-Jean
Josée Michaud, section Manicouagan
Gilles Pellerin, Pl. Fin., section Rivière-du-Loup
Diane Préfontaine, A.V.C., Pl. Fin., section Estrie
Julie Roy, A.V.A., Pl. Fin., section Abitibi-Est
Gaëtan Simard, section Duplessis
Gaëtan Tremblay, section Rouyn-Noranda
Louis-Roger Valiquette, section Richelieu-Longueuil
Stéphane Prévost, A.V.C., président du conseil d'administration de la Chambre

Comme toujours, le comité des sections s'est acquitté de son devoir de diffuser l'information entre les sections et la Chambre et d'encadrer les membres des bureaux de direction dans la réalisation de leurs activités.

Toutes les sections ont organisé des activités de formation afin que l'ensemble des membres de la Chambre, dans chaque région, ait accès à des formations de qualité. Ce sont près de 260 activités de formation qui ont eu lieu dans l'ensemble des 20 sections régionales. Merci à tous les bénévoles impliqués de près ou de loin dans l'organisation de ces activités de formation.

Nous avons poursuivi notre engagement envers l'organisme Fibrose kystique Québec, autrefois connu sous le nom de l'Association québécoise de la fibrose kystique (AQFK) et nous avons eu l'occasion de rencontrer la nouvelle équipe de direction en cours d'année. Plusieurs sections ont organisé différentes activités de financement au profit de la recherche sur cette maladie héréditaire mortelle. Ces activités ont permis de remettre près de 40 000 \$ à Fibrose

kystique Québec. Je remercie M. Patrice Lortie, président d'honneur de la campagne 2009-2010 et M^{me} Diane Préfontaine, présidente d'honneur 2010-2011, pour leur excellent travail et je vous invite à poursuivre ensemble cette belle collaboration.

Le mandat du comité des sections est aussi de représenter les membres lors des rencontres des comités afférents au conseil d'administration de la Chambre. Je voudrais donc remercier les membres du comité des sections qui ont siégé à ces comités en 2010 :

- M. Gaëtan Simard, qui a siégé au comité de gouvernance;
- M. Simon Loubier, qui a siégé au comité de l'Institut de formation;
- M. René Auger, qui a siégé au comité de la relève;
- M. Gaëtan Meloche, qui a siégé au comité de vérification, finances et trésorerie.

Je termine en remerciant chaleureusement tous les présidents de section, toutes les personnes impliquées dans les bureaux de direction ainsi que tous les délégués. Leur engagement est primordial pour la Chambre et je les invite à poursuivre leur collaboration avec elle le plus longtemps possible.



Pierre Rocheleau, B.A.
Président du comité des sections



Présidents des sections – Camp de formation 2010

Rapport du comité de vérification, finances et trésorerie



Lyne Gagné, MBA
Responsable du comité de vérification,
finances et trésorerie

2010-2011

Lyne Gagné, MBA, responsable

Louise Charette

Denis Marcil

Gaëtan Meloche, A.V.C., représentant des sections

Stéphane Rochon, B. Comm., A.V.A., Adm.A., C.A.A.S., Pl. Fin.

Stéphane Prévost, A.V.C., invité

Dany Bergeron, B.A.A., A.V.A., C.A.A.S., FMA, FCSI, invité

Jocelyne Vézina, A.V.C., Pl. Fin., invitée

2009-2010

Dany Bergeron, B.A.A., A.V.A., C.A.A.S., FMA, FCSI, responsable

Ginette Fortin, F.C.G.A., Pl. Fin.

Benoit Lizée, Adm.A.

Gaëtan Meloche, A.V.C., représentant des sections

Marie Vallée

Stéphane Prévost, A.V.C., invité

Michel Kirouac, invité

Jocelyne Vézina, A.V.C., Pl. Fin., invitée

En 2010, la Chambre a poursuivi la saine gestion de ses finances. Ces dernières années, les dépenses ont crû plus vite que les revenus. Ces dépenses ont été effectuées selon les budgets et reflétaient les exigences croissantes de notre mission de protection du public et de nos membres.

Comme on l'avait anticipé, la courbe des dépenses a croisé celle des revenus en 2010, engendrant un déficit de 96 000 \$, soit 1 % de nos revenus globaux. De plus, comme nous l'avions annoncé en juin 2010, nous aurons donc, en 2011, à réviser la structure de financement de la Chambre.

Spécifiquement, les principaux éléments expliquant le déficit sont les suivants :

- une importante diminution de la vente de formations à distance (- 38,6 %) en raison du début d'une nouvelle période de qualification;
- une baisse des revenus provenant du comité de discipline de 13,4 %;
- une diminution nette, non anticipée, de 443 membres, une première depuis la création de la Chambre en 1999.

Globalement, les dépenses n'ont pas dépassé les prévisions, mais certaines ont été plus importantes :

- la hausse des activités du comité de discipline a évidemment engendré plus de frais;
- les créances irrécouvrables ont augmenté significativement.

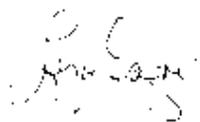
Dans les pages qui suivent, nous pouvons voir en détail que les revenus de la Chambre, sans les sections, se sont élevés à 8 800 736 \$, une variation de - 5,3 % comparativement à l'exercice 2009. Pour leur part, les dépenses ont crû de 2 % pour atteindre 8 906 649 \$.

En ce qui a trait aux sections régionales, soulignons que les revenus ont augmenté de 17,3 %, alors que les dépenses ont diminué de 6,1 % pour ainsi dégager un surplus de 9818 \$. De plus, une comptabilité plus détaillée des activités de réseautage et des dons ont fait en sorte que la firme de vérification a été en mesure de retirer la réserve qu'elle exprimait lors des deux exercices financiers précédents sur les résultats des sections relativement aux activités de bienfaisance des sections.

Les actifs nets de la Chambre, excluant les sections, non grevés d'affectations, s'établissent maintenant à 1 680 170 \$, soit plus de deux mois d'opérations courantes (2,3).

En résumé, nous avons un résultat négatif, causé principalement par des revenus plus faibles, mais le contrôle des dépenses demeure toujours aussi serré et la santé financière de la Chambre demeure forte.

Merci à tous les membres du comité pour leur rigueur et leur disponibilité ainsi qu'aux membres de la permanence de la Chambre qui gèrent au quotidien avec célérité les finances de la Chambre.



Lyne Gagné, MBA

Responsable du comité de vérification,
finances et trésorerie

Rapport des auditeurs indépendants

Aux membres

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de la Chambre de la sécurité financière, qui comprennent l'état de la situation financière au 31 décembre 2010, les états des résultats, des actifs nets et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes contenant un résumé des principales conventions comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux principes comptables généralement reconnus au Canada, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité des auditeurs

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifions et réalisons l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève de notre jugement, et notamment de notre évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, nous prenons en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers, afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Opinion

À notre avis, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la Chambre au 31 décembre 2010, ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada.



Comptables agréés

Le 11 mars 2011

Montréal, Canada

*CA auditeur permis n° 12798

État de la situation financière

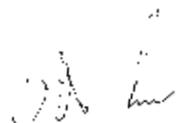
31 DÉCEMBRE 2010, AVEC CHIFFRES CORRESPONDANTS DE 2009

	CHAMBRE	SECTIONS DE LA CHAMBRE	2010 TOTAL	CHAMBRE	SECTIONS DE LA CHAMBRE	2009 TOTAL
	\$	\$	\$	\$	\$	\$
ACTIF						
ACTIF À COURT TERME						
Trésorerie et équivalents de trésorerie	3 605 136	263 925	3 869 061	2 780 527	234 883	3 015 410
Placements temporaires	752 054	–	752 054	2 005 266	25 351	2 030 617
Cotisations à recevoir des représentants	40 349	–	40 349	989 096	–	989 096
Autres débiteurs	399 250	6 347	405 597	458 222	2 975	461 197
Frais imputables au prochain exercice	94 030	–	94 030	106 375	–	106 375
	4 890 819	270 272	5 161 091	6 339 486	263 209	6 602 695
Immobilisations corporelles (notes 3 et 4)	1 027 675	–	1 027 675	799 830	594	800 424
	5 918 494	270 272	6 188 766	7 139 316	263 803	7 403 119
PASSIF ET ACTIFS NETS						
PASSIF À COURT TERME						
Créditeurs et charges à payer	1 076 704	9 161	1 085 865	1 320 680	6 843	1 327 523
Revenus reportés	1 632 451	–	1 632 451	2 467 787	–	2 467 787
Soldes interfonds	10 787	(10 787)	–	5 120	(5 120)	–
	2 719 942	(1 626)	2 718 316	3 793 587	1 723	3 795 310
Avantages incitatifs relatifs au bail (note 4)	435 070	–	435 070	476 334	–	476 334
ACTIFS NETS						
Investis en immobilisations corporelles	1 027 675	–	1 027 675	799 830	594	800 424
Non affectés	1 680 170	271 898	1 952 068	1 999 565	261 486	2 261 051
Grevés d'une affectation d'origine interne (note 5)	55 637	–	55 637	70 000	–	70 000
	2 763 482	271 898	3 035 380	2 869 395	262 080	3 131 475
	5 918 494	270 272	6 188 766	7 139 316	263 803	7 403 119

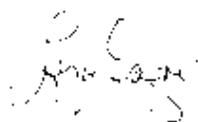
Engagements (note 6)

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

Au nom du conseil,



Administrateur



Administrateur

État des résultats

EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2010, AVEC CHIFFRES CORRESPONDANTS DE 2009

	CHAMBRE	SECTIONS DE LA CHAMBRE	2010 TOTAL	CHAMBRE	SECTIONS DE LA CHAMBRE	2009 TOTAL
	\$	\$	\$	\$	\$	\$
REVENUS						
Cotisations	7 360 897	–	7 360 897	7 225 635	–	7 225 635
Formation	862 903	387 154	1 250 057	1 404 535	322 565	1 727 100
Greffe	402 795	–	402 795	464 976	–	464 976
Intérêts	70 513	434	70 947	92 504	161	92 665
Vérification préventive	125	–	125	282	–	282
Activités de réseautage	–	30 192	30 192	–	38 373	38 373
Autres	–	23 550	23 550	–	15 230	15 230
Publicité	103 503	–	103 503	102 583	–	102 583
	8 800 736	441 330	9 242 066	9 290 515	376 329	9 666 844
CHARGES						
Salaires et charges sociales	3 963 733	–	3 963 733	3 578 151	–	3 578 151
Procureur du syndic	885 295	–	885 295	863 407	–	863 407
Comité de discipline	1 002 797	–	1 002 797	829 907	–	829 907
Services professionnels externes	456 806	41 786	498 592	507 761	43 113	550 874
Formation	64 916	327 841	392 757	306 222	268 538	574 760
Redevances pour Sections	115 234	(115 234)	–	113 834	(113 834)	–
Soutien à la formation	7 837	(5 674)	2 163	8 657	(8 657)	–
Autres charges liées aux Sections	164 263	–	164 263	129 395	55 056	184 451
Loyer et électricité (note 4)	332 748	–	332 748	359 018	–	359 018
Frais de gestion	178 871	–	178 871	178 871	–	178 871
Amortissement des immobilisations corporelles (note 4)	174 774	594	175 368	198 906	594	199 500
Frais de déplacement	57 930	17 558	75 488	87 813	21 028	108 841
Publications	188 797	–	188 797	190 705	–	190 705
Allocations	77 832	–	77 832	77 321	–	77 321
Jetons des administrateurs et autres membres	111 172	–	111 172	96 205	–	96 205
Télécommunications et informatique	151 898	5 275	157 173	123 149	8 832	131 981
Fournitures de bureau et de papeterie	89 940	3 256	93 196	105 181	8 317	113 498
Créances irrécouvrables	84 064	–	84 064	10 648	–	10 648
Poste et messagerie	67 711	2 016	69 727	56 832	1 965	58 797
Assurance	144 010	–	144 010	119 809	–	119 809
Publicité et promotion	308 355	68 580	376 935	550 739	62 133	612 872
Communications	93 504	–	93 504	60 959	–	60 959
Frais de réunion	–	37 461	37 461	–	39 114	39 114
Location d'équipement de bureau	39 542	–	39 542	39 722	–	39 722
Frais de formation du personnel	56 834	–	56 834	33 223	–	33 223
Taxes et permis	53 374	–	53 374	44 026	–	44 026
Frais bancaires et financiers	30 739	2 655	33 394	47 617	12 293	59 910
Entretien et réparations	3 673	–	3 673	14 060	–	14 060
Activités de réseautage	–	27 038	27 038	–	34 103	34 103
Dons, net des sommes perçues de 17 322 \$ (22 193 \$ en 2009)	–	18 360	18 360	–	26 960	26 960
	8 906 649	431 512	9 338 161	8 732 138	459 555	9 191 693
Excédent des revenus sur les charges (charges sur les revenus)	(105 913)	9 818	(96 095)	558 377	(83 226)	475 151

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

État des actifs nets

EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2010, AVEC CHIFFRES CORRESPONDANTS DE 2009

	CHAMBRE			SECTIONS DE LA CHAMBRE		2010 TOTAL	CHAMBRE	SECTIONS DE LA CHAMBRE	2009 TOTAL
	INVESTIS EN IMMOBI- LISATIONS	NON AFFECTÉS	AFFECTATION INTERNE	INVESTIS EN IMMOBI- LISATIONS	NON AFFECTÉS				
	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Solde au début de l'exercice	799 830	1 999 565	70 000	594	261 486	3 131 475	2 311 018	345 306	2 656 324
Excédent des (charges sur les revenus) revenus sur les charges	(216 038) ⁱ⁾	124 488	(14 363)	(594) ⁱ⁾	10 412	(96 095)	558 377	(83 226)	475 151
Acquisition d'immobilisations corporelles	443 883	(443 883)	-	-	-	-	-	-	-
	1 027 675	1 680 170	55 637	-	271 898	3 035 380	2 869 395	262 080	3 131 475

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

i) Représente l'amortissement des immobilisations corporelles.

État des flux de trésorerie

EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2010, AVEC CHIFFRES CORRESPONDANTS DE 2009

	2010	2009
FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX ACTIVITÉS D'EXPLOITATION		
Excédent des (charges sur les revenus) revenus sur les charges	\$ (96 095)	\$ 475 151
Ajustements pour :		
Amortissement des immobilisations corporelles	216 632	240 764
Amortissement de l'avantage incitatif lié aux améliorations locatives	(41 264)	(41 264)
Amortissement de la dépense de loyer sur la durée du bail	30 253	30 253
Amortissement de l'avantage incitatif lié à la dépense du loyer	(30 253)	(30 253)
	79 273	674 651
Variation des éléments hors caisse liés à l'exploitation		
Placements temporaires	1 278 563	(1 041 126)
Cotisations à recevoir des représentants	948 747	(123 660)
Autres débiteurs	55 600	(145 307)
Frais imputables au prochain exercice	12 345	(28 315)
Créditeurs et charges à payer	(346 375)	496 499
Revenus reportés	(835 336)	(31 768)
	1 113 544	(199 026)
FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Acquisition d'immobilisations corporelles	(339 166)	(165 173)
AUGMENTATION (DIMINUTION) NETTE DE LA TRÉSORERIE ET DES ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE	853 651	(364 199)
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE AU DÉBUT DE L'EXERCICE	3 015 410	3 379 609
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE À LA FIN DE L'EXERCICE	3 869 061	3 015 410
LA TRÉSORERIE ET LES ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE SONT CONSTITUÉS DE :		
Encaisse	563 852	501 201
Placements – certificats de placement garanti et marché monétaire	3 305 209	2 514 209
INFORMATION SUPPLÉMENTAIRE RELATIVE AUX FLUX DE TRÉSORERIE		
Acquisitions d'immobilisations corporelles impayées à la fin de l'exercice	104 717	–

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

Notes afférentes aux états financiers

EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2010

La Chambre de la sécurité financière, qui inclut la Chambre et ses sections (la « Chambre »), a été constituée en vertu de la *Loi sur la distribution de produits et services financiers*, sanctionnée le 20 juin 1998 par le gouvernement du Québec. La Chambre a pour mission principale d'assurer la protection du public en maintenant la discipline et en veillant à la formation et au respect de la déontologie par ses membres.

Le 11 décembre 2002, le projet de loi n° 107, *Loi sur l'Agence nationale d'encadrement du secteur financier*, a été adopté et sanctionné. La nouvelle loi reconnaît la Chambre en lui octroyant le statut d'organisme d'autoréglementation. De plus, la Chambre est responsable de sa cotisation de même que de l'élection de ses administrateurs.

1. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES

Ces états financiers ont été préparés par la direction selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. Les principales conventions comptables suivies sont résumées ci-dessous :

a) Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent les dépôts bancaires et les placements susceptibles de réalisation relativement rapide, achetés trois mois ou moins avant la date d'échéance, et ils sont présentés au coût, lequel se rapproche de la valeur marchande.

b) Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont établies au prix coûtant. L'amortissement est calculé en fonction de la durée de vie utile estimative des immobilisations corporelles, selon les méthodes, les périodes et les taux suivants :

Élément d'actif	Méthode	Période/taux
Matériel informatique	Linéaire	36 mois
Mobilier et équipement	Dégressif	20 %
Améliorations locatives	Linéaire	Durée du bail

c) Avantages incitatifs relatifs au bail

Les avantages incitatifs relatifs au bail sont comptabilisés comme avantages incitatifs reportés et portés en diminution de la charge de loyer et de l'amortissement des améliorations locatives.

d) Constatation des revenus

L'Autorité des marchés financiers tient le registre central des représentants, facture et perçoit, pour le compte de la Chambre, les cotisations et les taxes applicables.

Ces cotisations sont comptabilisées sur une base d'exercice. Les montants perçus et non perçus pour la période suivant la fin de l'exercice sont comptabilisés à titre de revenus reportés.

e) Instruments financiers

Conformément aux normes, les actifs et les passifs financiers sont d'abord comptabilisés à la juste valeur et sont, par la suite, comptabilisés selon leur classement, tels qu'ils sont décrits ci-après. Ces instruments financiers doivent être classés dans des catégories définies. Ce classement détermine la façon dont chaque instrument est évalué ainsi que le mode de présentation des gains et des pertes s'y rapportant.

Les méthodes et hypothèses suivantes ont été utilisées pour déterminer la juste valeur de chaque catégorie d'actifs et de passifs financiers :

- i) Les cotisations à recevoir des représentants et autres débiteurs sont classés dans les « Prêts et créances » et enregistrés au coût après amortissement, selon la méthode du taux d'intérêt effectif.
- ii) Les créditeurs et charges à payer sont classés dans les « Autres passifs financiers ». Ils sont enregistrés au coût après amortissement, selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

La valeur comptable de chaque élément de ces catégories correspond approximativement à sa juste valeur en raison de l'échéance prochaine de ces instruments financiers.

iii) Placements temporaires

Les placements temporaires sont classés comme actifs financiers disponibles à la vente. Ces actifs sont évalués à la juste valeur. La juste valeur des placements temporaires a été déterminée en se fondant sur les cours du marché.

Tout gain, de même que toute perte, est présenté directement dans l'état de l'évolution des actifs nets jusqu'à la décomptabilisation de l'actif financier, moment où le gain ou la perte cumulé préalablement, comptabilisé dans l'état des actifs nets, doit alors être inclus dans les résultats de l'exercice.

La Chambre a choisi d'appliquer le chapitre 3861, *Instruments financiers – informations à fournir et présentation*, au lieu des chapitres 3862, *Instruments financiers – informations à fournir*, et 3863, *Instruments financiers – présentation*, du Manuel de l'Institut Canadien des Comptables Agréés (l'« ICCA »).

f) Utilisation d'estimations

La préparation des états financiers conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada exige que la direction ait recours à des estimations et à des hypothèses qui ont un effet sur les montants déclarés des éléments d'actif et de passif, sur les postes de revenus et de charges ainsi que sur la présentation d'éléments d'actif et de passif éventuels. Les résultats réels pourraient être différents de ces estimations.

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS (SUITE)

2. CONVENTIONS COMPTABLES À ADOPTER DANS LE FUTUR

Cadre conceptuel comptable

Au cours de l'exercice, le conseil des normes comptables du Canada (le « CNC ») a publié le sommaire des modifications, Partie III.1 qui officialise les nouvelles normes comptables pour les organismes sans but lucratif (les « OSBL ») en tant que principes comptables généralement reconnus du Canada (les « PCGR »). Ces nouvelles normes comptables s'appliquent pour les états financiers relatifs aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2012. L'application anticipée de ces nouvelles normes est permise. Les IFRS peuvent toutefois être adoptées par les OSBL du secteur privé.

La Chambre n'a pas encore déterminé lequel de ces deux cadres conceptuels comptables elle appliquera pour la préparation de ses états financiers. La direction de la Chambre évaluera ces deux choix et prendra une décision au cours de l'exercice 2011 sur le cadre conceptuel comptable à utiliser par la Chambre.

4. AVANTAGES INCITATIFS RELATIFS AU BAIL

Des avantages incitatifs relatifs au bail ont été accordés à la Chambre, incluant des mois de loyer gratuit, le remboursement des coûts liés aux améliorations locatives, ainsi qu'une allocation de déménagement.

Les avantages incitatifs relatifs au bail sont amortis sur la durée du bail. Au cours de l'exercice, 30 253 \$ (30 253 \$ en 2009) ont été amortis à l'encontre de la charge de loyer et 41 264 \$ (41 264 \$ en 2009), à l'encontre de l'amortissement des améliorations locatives.

3. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

			2010	2009
	PRIX COÛTANT	AMORTISSEMENT CUMULÉ	VALEUR COMPTABLE NETTE	VALEUR COMPTABLE NETTE
CHAMBRE				
	\$	\$	\$	\$
Matériel informatique	2 342 631	2 245 786	96 845	184 672
Mobilier et équipement	485 290	374 468	110 822	113 922
Améliorations locatives	820 011	303 221	516 790	501 236
Projet informatique en cours	303 218	–	303 218	–
	3 951 150	2 923 475	1 027 675	799 830
SECTIONS				
Matériel informatique	1 782	1 782	–	594
	3 952 932	2 925 257	1 027 675	800 424

5. ACTIFS NETS GREVÉS D'UNE AFFECTATION D'ORIGINE INTERNE

En 2007, le conseil d'administration a approuvé l'affectation d'un montant de 70 000 \$ afin de pourvoir à de futures activités liées au développement de la relève. Ce montant a été affecté par virement de l'actif net non affecté. La Chambre ne peut utiliser à d'autres fins ce montant grevé d'une affectation d'origine interne sans le consentement préalable du conseil d'administration.

Au cours de l'exercice, un montant de 14 363 \$ a été engagé pour des activités liées au développement de la relève et le conseil d'administration a approuvé l'utilisation de cette affectation.

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS (SUITE)

6. ENGAGEMENTS

La Chambre s'est engagée jusqu'en 2017, en vertu de contrats de location-exploitation, à verser des loyers totaux de 2 360 907 \$ pour la location des lieux occupés par ses bureaux, ainsi que 84 807 \$ pour des équipements de bureau.

Les loyers minimaux s'établissent comme suit pour les prochains exercices :

	\$
2011	385 644
2012	413 586
2013	416 127
2014	409 238
2015	394 803
2016 et suivants	426 316

7. INSTRUMENTS FINANCIERS

Risque de crédit

La Chambre est exposée au risque de crédit lié à ses débiteurs. La Chambre gère ce risque en procédant à une évaluation continue de tous ses clients et représentants, et comptabilise une provision pour créances douteuses au moment où les comptes sont jugés irrécouvrables.

Juste valeur

La juste valeur des placements temporaires se rapproche de leur valeur comptable en raison de leur échéance rapprochée.

8. INFORMATIONS SUR LE CAPITAL

L'objectif de la Chambre, lors de la gestion de son capital, est de maintenir une continuité des opérations afin de fournir à ses membres un niveau approprié de services et de prestations.

Il n'y a pas de restrictions sur l'utilisation de l'actif net de la Chambre.

La Chambre gère l'actif net en fonction des risques, de la structure de l'actif net, et selon l'évolution des conditions économiques et des risques des actifs sous-jacents.

9. CHIFFRES CORRESPONDANTS

Certains chiffres correspondants de 2009 ont été réagencés afin de les rendre conformes à la présentation des états financiers adoptée en 2010.

Titres A.V.A., A.V.C. et C.A.A.S. décernés en 2010

Par son Règlement sur les titres d'assureur-vie certifié et d'assureur-vie agréé, la Chambre de la sécurité financière décerne exclusivement les titres professionnels A.V.C. et A.V.A. qui constituent les degrés les plus élevés de la profession de conseiller en sécurité financière.

La désignation professionnelle de conseiller agréé en avantages sociaux (C.A.A.S.) est également une propriété exclusive de la Chambre et est comparable au titre nord-américain de *Certified Employee Benefit Specialist (C.E.B.S.)*.

Ces titres et cette désignation sont des gages d'expertise et de notoriété et ne peuvent être obtenus que par la réussite d'un programme universitaire de haut calibre. Le programme menant aux titres A.V.C. et A.V.A. met un accent particulier sur la planification successorale et fiscale, la retraite des particuliers ainsi que sur les produits d'assurance et financiers destinés aux entreprises. Il permet également d'acquérir des connaissances avancées en assurance invalidité, en assurance collective et en fonds d'investissement.

La formation menant à la désignation C.A.A.S. s'adresse aux membres œuvrant en assurance et rentes collectives ainsi qu'aux professionnels œuvrant dans la gestion des avantages sociaux et des ressources humaines.

L'obtention d'un titre ou d'une désignation professionnelle permet aux représentants qui le souhaitent d'acquérir une expertise plus poussée et la notoriété voulue pour obtenir la confiance du public.

Voici la liste des titres et des désignations décernés en 2010 :

ASSUREUR-VIE AGRÉÉ :

John Patrick Cleary, A.V.A.

ASSUREURS-VIE CERTIFIÉS :

Marc-André Fournier, A.V.C.

Vivian Hachem, A.V.C.

CONSEILLERS AGRÉÉS EN AVANTAGES SOCIAUX :

Pierre-Philippe Comte, C.A.A.S.

Nathalie Denis, C.A.A.S.

Denis Huot, C.A.A.S.

Ginette Lafrenière, C.A.A.S.

Jean-François Maheux, C.A.A.S.

Jean Mailloux, C.A.A.S.

Caroline Pagé, C.A.A.S.

Stéphane Rochon, C.A.A.S.

Collège électoral au 31 décembre 2010

Le collège électoral de la Chambre de la sécurité financière se compose des membres de son conseil d'administration, des membres des bureaux de direction de chacune des 20 sections et de leurs délégués et déléguées.

ABITIBI-EST

Julie Roy, A.V.A., Pl. Fin., présidente
Christian Emond, v.-p. communications
Hélène Tanguay, A.V.C., secrétaire-trésorière
Denise Dumont
André Gilbert
Délégué(e)s :
Sylvain Bellerose, A.V.C.
Luc Bossé
Dave Goyette
Isabelle Pigeon

BAS-SAINT-LAURENT-GASPÉSIE-LES-ÎLES

Sylvain Croft, A.V.C., président
Sandra Giasson, v.-p. communications
Mario Petitpas, Pl. Fin., v.-p. formation
Réjean Bernatchez, A.V.C., adjoint au v.-p. formation
Christian Charrette, Pl. Fin., secrétaire-trésorier
Christiane Deschênes, adjointe au secrétaire-trésorier
Annie Lachaine, resp. Prix Victor-Dumais et G.-J.-Laforte
Nathalie Chouinard, Pl. Fin.
Martin Didier
Délégué(e)s :
Gilbert Bérubé, A.V.C.
Claude Poirier, A.V.A.
Valérie Solange
Danielle Thivierge, A.V.C.

BEAUCE-AMIANTE

Simon Loubier, A.V.C., président
Gérard Lessard, v.-p. communications
Marcel Breton, A.V.C., Pl. Fin., v.-p. formation
Micheline Beaulne, secrétaire-trésorière
Alain Bernard, A.V.C., adjoint à la secrétaire-trésorière
Eric Marcoux, resp. Prix Mérite Régional
Chantal Roy, resp. Fibrose kystique
Délégué(e)s :
Stéphane Boilard
Line Ferland, A.V.A., Pl. Fin.
Pascale Leblond
Guyline Nadeau, A.V.C., Pl. Fin.
Yvan Trépanier

DRUMMOND-ARTHABASKA

Pierre Le Blanc, président
Serge Rousseau, A.V.C., Pl. Fin., président du conseil
Jerry Jeanson, A.V.C., Pl. Fin., v.-p. communications
Hélène Thiffault, v.-p. formation
Jeanne Senneville, secrétaire-trésorière
Yvon Neveu, Pl. Fin., adjoint à la secrétaire-trésorière
Paolo Brisebois, Pl. Fin., resp. Prix Mérite Régional
Pierrette Cyr, resp. Fibrose kystique
Guillaume Tardif, resp. Prix Victor-Dumais et G.-J.-Laforte
Délégué(e)s :
Chantal Brière
Patricia Couture
Yvon Laberge

DUPLESSIS

Gaétan Simard, président
Nadine Boudreau, v.-p. communications
Jacques Côté, Pl. Fin., v.-p. formation
Viateur Nadeau, A.V.C., adjoint au v.-p. formation
Mélanie Lejeune, secrétaire-trésorière
Magali Cusin, A.V.C., adjointe à la secrétaire-trésorière
Olivier Lacoste, Pl. Fin., resp. Prix Victor-Dumais et G.-J.-Laforte
Lynda Plante
Délégué(e)s :
Alain Arsenault, Pl. Fin.
Arcade Boudreau, A.V.C.
Michael Farley
Michel Gignac
Richard Maggioni

ESTRIE

Diane Préfontaine, A.V.C., Pl. Fin., présidente
Alain Claude Roy, A.V.C., président du conseil
Mathieu Lefebvre, secrétaire-trésorier
Jean-Paul Allard, A.V.A., Pl. Fin., resp. Fibrose kystique
Julien Nadeau, Pl. Fin., resp. Prix Victor-Dumais et G.-J.-Laforte
Nikoll Boulanger
John Di Nezza
Renée Dufour
Hélène Lemieux, Pl. Fin.
Erick Ramos, Pl. Fin.

Délégué(e)s :

Marie-France Bachand, A.V.C.
Sylvain Beauséjour, A.V.C.
Éric Bolduc
Stéphane Corbeil
Alain Côté, A.V.C., Pl. Fin.
Francis Gagnon, A.V.C., Pl. Fin.
David Lapp, A.V.C.
Dave Quirion
Marcel Toulouse, A.V.C.

GRANDE-AURICIE

Pierre Rocheleau, B.A., président
Hélène Chabot, v.-p. communications
Martin Davidson, adjoint à la v.-p. communications
Gilles Cloutier, Pl. Fin., v.-p. formation
France Guillemette, adjointe au v.-p. formation
Raymond Yelle, adjoint au v.-p. formation
Pierre Noury, A.V.C., secrétaire-trésorier
Patrick Charlebois, resp. Prix Mérite Régional
Marc Jacob, Pl. Fin., adjoint au resp. Prix Mérite Régional
Sylvain Boisclair, A.V.C.
Claude Chandonnet
André Lavergne, Pl. Fin.
Délégué(e)s :
Frédéric Bernardin, A.V.C.
Céline Brunelle
Chantal Brunelle
Kim Castonguay
Yves Clément, A.V.A.
Frédéric Désilets
Jean-Michel Dubord, Pl. Fin.
Réal Grand Maison
Yves Joubert, A.V.C.
Dominic Leblanc

HAUTE-YAMASKA

Pierrôt Arpin, A.V.A., Pl. Fin., président
Lise Benoît, A.V.A., Pl. Fin., v.-p. communications
Pauline Hébert, A.V.C., v.-p. formation
Michel Gagnon, A.V.C., Pl. Fin., secrétaire-trésorier
Maxime De Angelis, Pl. Fin., adjoint au secrétaire-trésorier

COLLÈGE ÉLECTORAL AU 31 DÉCEMBRE 2010 (SUITE)

Pierre Daviau, A.V.C., resp. Fibrose kystique
Maxime Lamoureux, resp. Prix Victor-Dumais
et G.-J.-Laforte
Luc Brunelle, Pl. Fin.
Marcel Cabana
Ginette Couture
Valérie Pelletier

Délégué(e)s :

Diane De GrandPré, Pl. Fin.
France Isabelle
Pierre Piché, Pl. Fin.
Stéphanie Puel
Nicolas Yvon, Pl. Fin.

LANAUDIÈRE

Sylvie Larouche, A.V.C., Pl. Fin., présidente
Richard Desfosses, v.-p. formation
Françoise Laporte-Lambert, secrétaire-trésorière
Suzanne Thibault, resp. Fibrose kystique
Jean-François Gagnon
Louis-Georges Pelletier

LAURENTIDES

Diane Bertrand, Pl. Fin., présidente
Patrice Lortie, président du conseil
Christian Bergeron, A.V.C., v.-p. communications
Éric Locas, v.-p. formation
Louis-Philippe Lachapelle-Lajoie, Pl. Fin.,
adjoint au v.-p. formation
Dominic Demers, Pl. Fin., secrétaire-trésorier
Ginette Boivin, A.V.C., resp. Prix Victor-Dumais
et G.-J.-Laforte
Pierre Locas, A.V.C., resp. Fibrose kystique
Nicole Roy, A.V.C., resp. Prix Mérite Régional
Winston Chin

Délégué(e)s :

Robert Archambault, A.V.A.
Robert Chartrand, A.V.C., Pl. Fin.
Alexandre Danis
Normand Lajoie
Jean-Pierre Lépine
Marc Loiselle
Lisa Pennampede, A.V.C.
Marie-Josée Piché
Manon Picotte, A.V.C.
Mario Richard, A.V.A., Pl. Fin.

LAVAL

Richard Fortin, président
Louise Dorval, v.-p. communications
Louis L'Espérance, A.V.C., v.-p. formation
Guy Aubin, A.V.C., secrétaire-trésorier
Hekmat Haik, A.V.C., Pl. Fin., resp. Prix Victor-Dumais
et G.-J.-Laforte
Mélanie Bourget
Abderraouf Ghali
Jimmy Miron
Alain Pierre-Charles, Pl. Fin.

Délégué(e)s :

Gisèle Balthazard, A.V.A.
François Benoit
Lilion Ruse

MANICOUAGAN

Josée Michaud, présidente
Philippe Lévesque, v.-p. communications
Michel Foster, Pl. Fin., v.-p. formation
Gilbert Tremblay, secrétaire-trésorier
Pascal Lévesque, Pl. Fin., resp. Fibrose kystique
Jacques Barriault, A.V.C.
Gilles Beaulieu, A.V.C.
Richard Lamy
Délégué(e)s :
Nathalie Hébert
Yvan Lessard
Enrico Racine
Marlène Thériault

MONTRÉAL

René Auger, président
Christiane Van Bolhuis, B.A.A., présidente du conseil
Yvon Pilon, v.-p. communications
Pauline Haddad, A.V.A., Pl. Fin., v.-p. formation
Carine Monge, Pl. Fin., secrétaire-trésorière
Catherine Guilbert, resp. Prix Victor-Dumais
et G.-J.-Laforte
Yannick Paquin, Pl. Fin., resp. Fibrose kystique
Gianna Di Sabato
Bob Hert
Norma Mackarous
Jacques Ouimet
Gary Sirignano

Délégué(e)s :

Nathalie Berleur, Pl. Fin.
Simon Calles
Jocelyne Ceclier, A.V.C.
Georges Chan Hin Thieng
Claude Chauret, Pl. Fin.
Michel Cusson, A.V.A., Pl. Fin.
Alexandre Demets
Nicholas Dirani, A.V.C.
Pierre Fortin
Suzanne Gisbert
Thomas Golberg
Danny Julien
Christopher Kafenzakis
Sylvain Larose
Ana Mikova
Donald Murphy
Larcen Noël
Taras Pawlowsky
André Roy
Danny Sirignano
Stephen Smith, Pl. Fin.
Frank Tullio
Francesco Varuzza
Barry Vininsky
John Wallace

OUTAOUAIS

Yves Guillot, A.V.C., président
Joanne Farley, v.-p. communications
Robert Beaulne, v.-p. formation
Daniel Madore, secrétaire-trésorier
Jean-Charles Picard, A.V.A.
Denis Robertson, A.V.A., Pl. Fin.
Luc Savage, Pl. Fin.
Délégué(e)s :
Jean-Luc Daniaux
Pierre Danis
Alphée Dixon
Claude Gaudreau, Pl. Fin.
Jérémie Gauthier
Steve Graham
Pierre Lamarche
Eric Monfils
Marc Riverin
Luc Sicard

COLLÈGE ÉLECTORAL AU 31 DÉCEMBRE 2010 (SUITE)

QUÉBEC

Marie Côté Pérusse, présidente
Jean-Pierre Durand, A.V.C., Pl. Fin.
René Boutin, Pl. Fin., v.-p. communications
Marie-Claude Desrochers, Pl. Fin., v.-p. formation
Lise Lavoie Blackburn, secrétaire-trésorière
Dominique Rochette, resp. Prix Victor-Dumais et G.-J.-Laforte
Lucie Rochette, Pl. Fin., resp. Fibrose kystique
Jacinthe Bergeron
Steve Duchaine
Délégué(e)s :
René Belzile, A.V.A.
Patrick Forgues, Pl. Fin.
Renée Gilbert
Jacques Labrecque, A.V.C.
Louise Masson, A.V.A.
Yvan Michaud, A.V.C.
Michelle Perreault, A.V.A., Pl. Fin.
Daniel Plante
Andrée Sasseville, A.V.C.

RICHELIEU-LONGUEUIL

Louis-Roger Valiquette, président
Serge Morel, v.-p. communications
Martin Pothier, A.V.C., v.-p. formation
Josée Payeur, adjointe au v.-p. formation
Claire-Andrée Lavoie, secrétaire-trésorière
Benoît Girard, adjoint à la secrétaire-trésorière
Roger Boulos, resp. Prix Mérite Régional
Monique Sénécal, A.V.C., resp. Fibrose kystique
Délégué(e)s :
Jocelyn Ahier, Pl. Fin.
Jean-Yves Bélanger, A.V.A.
Mathieu Chalifoux
Yvon Fortin, A.V.A., Pl. Fin.
Michèle Frenette
Clément Guérard, A.V.C.
Raymonde Lanctot, A.V.A., Pl. Fin.
Habib Ranni, A.V.C.
Michel Robert

RIVIÈRE-DU-LOUP

Gilles Pellerin, Pl. Fin., président
Denis Courbron, v.-p. communications
Henri Belley, v.-p. formation
Lisette Bernier, Pl. Fin., secrétaire-trésorière
Harold Lévesque, resp. Prix Victor-Dumais et G.-J.-Laforte
Michel Lavoie
Délégué(e)s :
Claude Boucher
Ghislain Morin, A.V.C.
Harold Rioux
Louise Tremblay, Pl. Fin.

ROUYN-NORANDA

Gaëtan Tremblay, président
Monique Bergeron, Pl. Fin., v.-p. communications
Claude Marchand, v.-p. formation
Mario Sabourin, A.V.C., secrétaire-trésorier
Dwight Gauthier, resp. Fibrose kystique
Pierre Godbout, A.V.C., resp. Prix Mérite Régional
Ghislaine Bélanger
Daniel Tremblay
Délégué(e)s :
Roger Gauthier
Jonathan Jensen-Lynch
Francis Paquin
Léo Provencher, A.V.C.

SAGUENAY-LAC-SAINT-JEAN

Martine Mercier, présidente
Louise Harvey, v.-p. communications
Martin Caron, v.-p. formation
Annie-Claude Deraspe, Pl. Fin., secrétaire-trésorière
Hugues Beaulieu, resp. Fibrose kystique
Clémence Dionne, resp. Prix Victor-Dumais et G.-J.-Laforte
Steeve White, A.V.C., resp. Prix Mérite Régional
Stéphane Arseneault, A.V.C., Pl. Fin.
Daniel Bouchard, Pl. Fin.
Steeve Duchesne
Steeve Gagné

Délégué(e)s :

Alain Chiasson
Pascal Côté
Nicole Dubé
Hélène Fortin
Nicole Gagné
Martin Lefebvre
Jacques Rondeau, Pl. Fin.
Lynda St-Gelais
David Tremblay

SUD-OUEST-DU-QUÉBEC

Gaëtan Meloche, A.V.C., président
Stéphane Goyette, v.-p. communications
Jacques Lebeuf, v.-p. formation
Michel Gendron, secrétaire-trésorier
Jonathan Gendron, resp. Prix Victor-Dumais et G.-J.-Laforte
Pascal Segla, resp. Fibrose kystique
Nicole Lefebvre
Marc-André Legault
André Mathieu
Marie-Ève Robidoux
Délégué(e)s :
France Bérubé
Josée Bourdeau
Lyne Faille
Carol Gauthier, A.V.A., Pl. Fin.
Brigitte Ouimet

Profil des membres 2010 AU 31 DÉCEMBRE 2010

NOMBRE DE MEMBRES SELON LE SEXE, LA LANGUE ET L'ÂGE

		MEMBRES	%
Sexe	Hommes	15 023	47,7 %
	Femmes	16 447	52,3 %
		31 470	100 %
Langue	Français	27 188	86,4 %
	Anglais	4 282	13,6 %
		31 470	100 %
Âge	30 ans et moins	5 357	17 %
	entre 31 et 40 ans	7 358	23,4 %
	entre 41 et 50 ans	9 396	29,9 %
	entre 51 et 60 ans	7 215	22,9 %
	61 ans et plus	2 001	6,4 %
	ND	143	0,5 %
		31 470	100 %
Âge médian		45	

NOMBRE DE MEMBRES PAR DISCIPLINE OU CATÉGORIE D'INSCRIPTION

DISCIPLINES ET CATÉGORIES D'INSCRIPTION	MEMBRES	%
Représentants de courtier en épargne collective	23 122	51,7 %
Planification financière	4 710	10,5 %
Assurance de personnes	12 121	27,1 %
Assurance collective de personnes	4 167	9,3 %
Représentants de courtier en plans de bourses d'études	600	1,3 %

Note : Un représentant peut exercer plus d'une discipline ou catégorie d'inscription.

NOMBRE DE MEMBRES PAR DISCIPLINE OU CATÉGORIE D'INSCRIPTION

DISCIPLINES ET CATÉGORIES D'INSCRIPTION	MEMBRES	%
Une discipline ou catégorie d'inscription	21 719	69 %
Deux disciplines ou catégories d'inscription	7 012	22,3 %
Trois disciplines ou catégories d'inscription	1 983	6,3 %
Quatre disciplines ou catégories d'inscription	752	2,4 %
Cinq disciplines ou catégories d'inscription	4	0 %

PROFIL DES MEMBRES 2010 (SUITE)

NOMBRE DE MEMBRES PAR SECTION ET RÉPARTITION SELON LE SEXE

SECTIONS	TOTAL	HOMMES		FEMMES	
Abitibi-Est	239	92	38,5 %	147	61,5 %
Bas-Saint-Laurent–Gaspésie–Les-Îles	788	348	44,2 %	440	55,8 %
Manicouagan	104	29	27,9 %	75	72,1 %
Laval	1 944	983	50,6 %	961	49,4 %
Drummond-Arthabaska	750	326	43,5 %	424	56,5 %
Haute-Yamaska	946	353	37,3 %	593	62,7 %
Laurentides	2 032	875	43,1 %	1 157	56,9 %
Lanaudière	1 888	760	40,3 %	1 128	59,7 %
Montréal	6 262	3 491	55,7 %	2 771	44,3 %
Duplessis	109	35	32,1 %	74	67,9 %
Outaouais	2 372	1 381	58,2 %	991	41,8 %
Québec	4 445	2 153	48,4 %	2 292	51,6 %
Richelieu-Longueuil	3 907	1 821	46,6 %	2 086	53,4 %
Rivière-du-Loup	314	116	36,9 %	198	63,1 %
Rouyn-Noranda	249	91	36,5 %	158	63,5 %
Saguenay–Lac-Saint-Jean	1 030	425	41,3 %	605	58,7 %
Etrie	1 137	520	45,7 %	617	54,3 %
Beauce-Amiante	766	304	39,7 %	462	60,3 %
Grande-Mauricie	1 068	471	44,1 %	597	55,9 %
Sud-Ouest-du-Québec	1 106	442	40 %	664	60 %
ND	14	8	57,1 %	6	42,9 %
	31 470	15 024	47,7 %	16 446	52,3 %

NOMBRE DE MEMBRES PAR GROUPE D'ÂGE ET SELON LA DISCIPLINE OU LA CATÉGORIE D'INSCRIPTION

	REPRÉSENTANTS DE COURTIER EN ÉPARGNE COLLECTIVE	%	PLANIFICATION FINANCIÈRE	%	ASSURANCE DE PERSONNES	%	ASSURANCE COLLECTIVE DE PERSONNES	%	REPRÉSENTANTS DE COURTIER EN PLANS DE BOURSES D'ÉTUDES	%
30 ans et moins	4 210	9,4 %	246	0,6 %	1 489	3,3 %	118	0,3 %	61	0,1 %
Entre 31 et 40 ans	5 526	12,4 %	1 129	2,5 %	2 523	5,6 %	597	1,3 %	161	0,4 %
Entre 41 et 50 ans	7 244	16,2 %	1 838	4,1 %	3 128	7 %	1 221	2,7 %	162	0,4 %
Entre 51 et 60 ans	5 218	11,7 %	1 271	2,8 %	3 228	7,2 %	1 514	3,4 %	153	0,3 %
61 ans et plus	856	1,9 %	208	0,5 %	1 671	3,7 %	685	1,5 %	61	0,1 %
ND	68	0,2 %	18	0 %	82	0,2 %	32	0,1 %	2	0,0 %
Total	23 122	51,7 %	4 710	10,5 %	12 121	27,1 %	4 167	9,3 %	600	1,3 %
Âge moyen	44		47		48		52		45	

Chambre de la sécurité financière

300, rue Léo-Pariseau, 26^e étage
Montréal (Québec) H2X 4B8

Téléphone : 514 282-5777
Sans frais : 1 800 361-9989
Télécopieur : 514 282-2225

www.chambresf.com
renseignements@chambresf.com

ISBN 978-2-921432-46-7
Dépôt légal – Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2011

